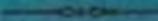


SAISON 1881



GUIDE INDISPENSABLE
AUX BUVEURS D'EAU



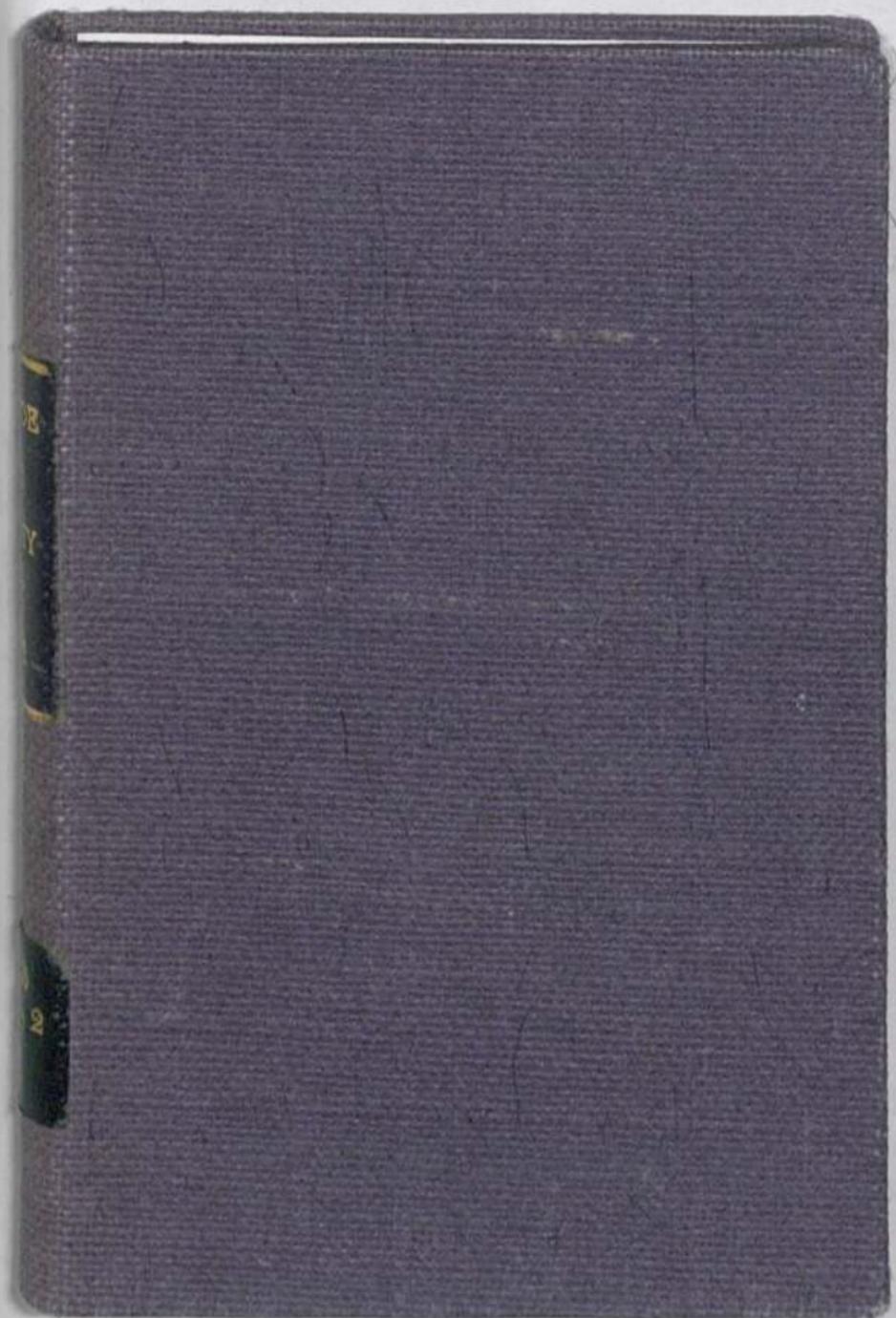
VICHY
ET SES ENVIRONS
HISTORIQUE



SEPTIÈME ÉDITION



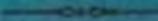
CUSSET
IMPRIMERIE J. ARLOING & M. BOUCHET
Successeurs de M^{me} JORDAIN.



SAISON 1881



GUIDE INDISPENSABLE
AUX BUVEURS D'EAU



VICHY
ET SES ENVIRONS
HISTORIQUE

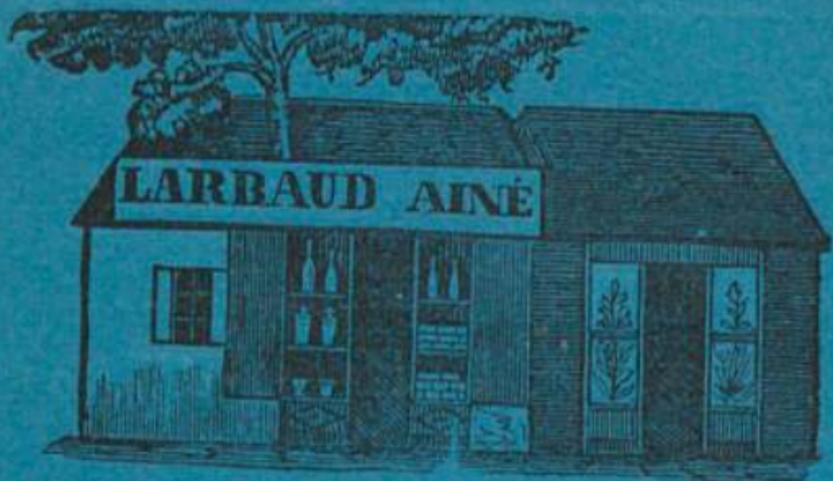


SEPTIÈME ÉDITION



CUSSET
IMPRIMERIE J. ARLOING & M. BOUCHET
Successeurs de M^{me} JORDAIN.

AUX PRODUITS NATURELS DE VICHY



Exiger cette vignette sur chaque paquet.

Adresser les commandes

à **Monsieur LARBAUD Aîné**

Propriétaire de la Source Larbaud, à Vichy,
BOULEVARD DES CÉLESTINS ou RUE MONTARET, 2
SEUL CHARGÉ DES EXPÉDITIONS

F A M E U X

SUCRE-D'ORGE DE VICHY

Le Sucre d'Orge LARBAUD, le seul préparé à l'Eau minérale, est la propriété industrielle de Larbaud aîné. Deux brevets et Arrêt de la Cour Impériale de Rome du 22 février 1859.

PASTILLES DIGESTIVES, de Larbaud aîné

Elles sont infiniment supérieures à toutes celles préparées à la mécanique; elles ne contiennent pas, comme elles, une addition intempestive de *Fécule de pomme de terre*, que l'on est forcé d'y ajouter. Dose de 4 à 5, après le repas, pour faciliter la digestion.

SELS NATURELS DE VICHY POUR BOISSON

PAR CONCENTRATION A FROID

Une cuillerée dans un litre d'eau, pour faire un litre d'une Eau minéralisée, se rapprochant autant que possible de l'Eau de Vichy.

Chocolat de Vichy. — Pralines. — Pralines aux Fruits. — Fruits d'Auvergne.

SOURCE LARBAUD A VICHY

Vichy: guide: 1881 *no 310.2*
Vic
SAISON 1881

—o—o—o—
GUIDE INDISPENSABLE

AUX BUVEURS D'EAU

VICHY



ET SES ENVIRONS

HISTORIQUE

—o—
SEPTIÈME ÉDITION

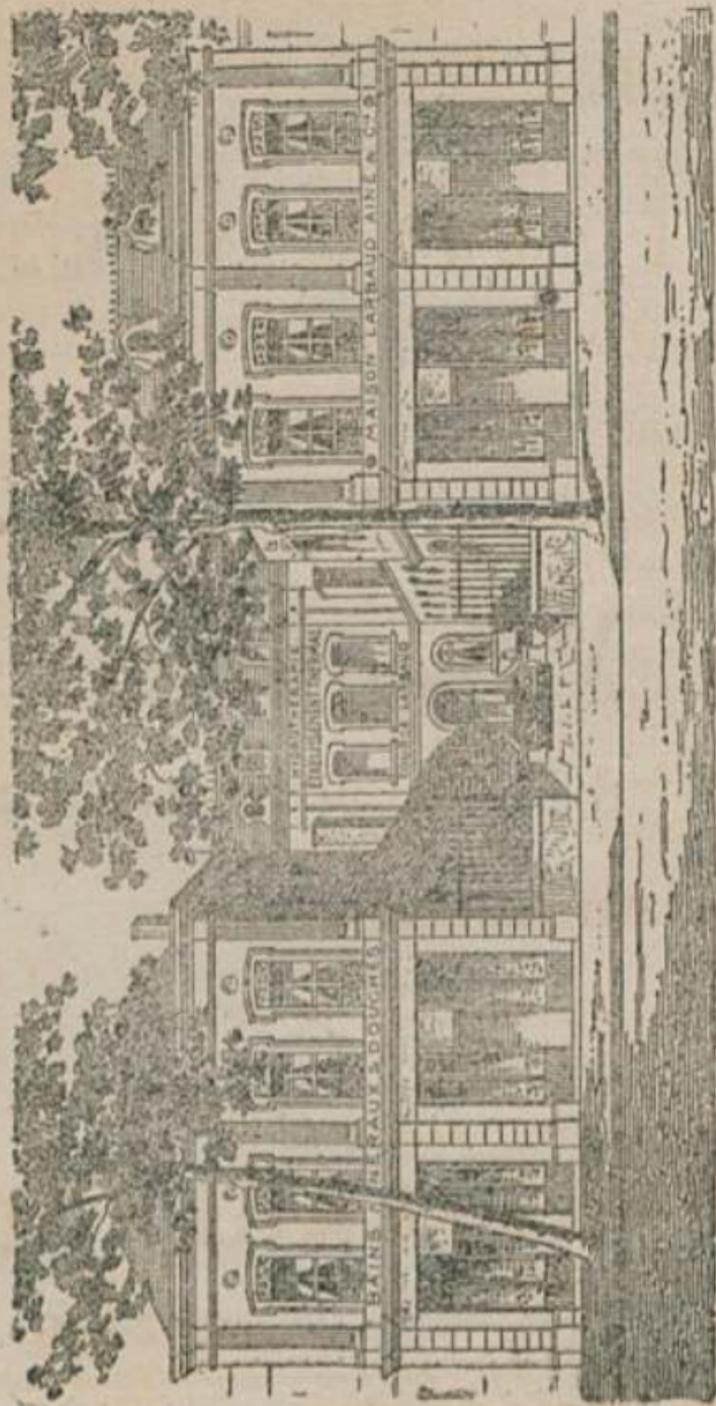
—o—
CUSSET

IMPRIMERIE J. ARLOING & M. BOUCHET

Successeurs de Mme JOURDAIN.

N 506731-6
83640.

(code-barre p. 101)



Etablissement Thermal et Hydrothérapique de la Source Larbaud.

ÉTABLISSEMENT THERMAL D'HYDROTHERAPIE

Boulevard des Célestins

TARIF DES BAINS & DOUCHES

Bain minéral, avec deux Serviettes et un Peignoir	4 f. 50
Bain minéral, avec fond de bain	4 70
Douche en cercles	4 50
Douche en bain de siège	4 50
Grande Douche à percussion	4 50
Douche froide et limitée	4 50
Bains et douches à prix réduits, de 10 h. à 4 heure	4 »

LINGE SUPPLÉMENTAIRE

Serviette	» f. 40
Peignoir	» 15
Fond de bain	» 20

EAU MINÉRALE NATURELLE DE VICHY

SOURCE LARBAUD

La Caisse de 50 litres	20 francs,
— 30 —	13 —
— 20 —	9 —

Voir page 82 le prix du transport pour les Villes principales.

CABINET SPÉCIAL D'ANALYSES

Chimiques & Microscopiques

A.-H. MERCIER

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Analyse des *Urines, Eaux potables, Eaux minérales, Vins, Engrais, etc., etc.*

La maison LARBAUD AINÉ et C^{ie} vient d'installer, pour la commodité de son chef du Laboratoire, un Cabinet d'Analyses qu'elle met à l'entière disposition du public.

M. A.-H. MERCIER, ayant longtemps pratiqué toutes ces analyses, soit à l'École de Paris, soit à Vichy pendant trois saisons consécutives, MM. les Baigneurs, les Commerçants ou les Cultivateurs peuvent être assurés qu'ils n'auront pas affaire à un novice.

S'adresser Maison LARBAUD AINÉ et C^{ie}, 2, rue Montaret

LISTES ET ADRESSES

DES PRINCIPAUX MÉDECINS

Consultants à Vichy pendant la Saison

Classés par ordre alphabétique

MM.

AURILLAC (☼), boulevard de l'Hôtel-de-Ville.

BARUDEL (O. ☼), ex-médecin en chef de l'Hôpital thermal militaire, rue de Paris.

BIERNAWSKI, rue Lucas.

BLANCHET, Villa d'Alsace, à l'angle du Boulevard National et de la rue Lucas.

CAROLUS DE LA SALZÈDE, Directeur de l'Établissement des Bains de vapeurs Térébenthinées, villa Maria, boulevard des Célestins et villa Félix, Maisons Anglaises.

CHAMPAGNAT, médecin en chef de l'Hôpital civil, place de l'Hôtel-de-Ville.

CHARNAUX, médecin du chemin de fer, près des Bains de 2^e classe, angle des rues Lucas et Alquié.

CHOPARD, rue de Nîmes, 40 (consultations en Anglais et en Espagnol).

COLLONGUES (☼), rue Alquié, Maisons Anglaises, 1 et 2 (consultations en Anglais et en Espagnol). (1)

CORNILLON, médecin-inspecteur, 3^{me} adjoint, avenue de la Gare, près l'Eglise St-Louis.

CYR, médecin-inspecteur, 2^{me} adjoint, rue Prunelle, maison du D^r Daumas.

DAUMAS Casimir (☼), rue de la Chaume.

DUBOIS Amable (☼), médecin-inspecteur, rue Lucas.

DURAND-FARDEL (☼), inspecteur de la source d'Hauterive, rue du Parc.

DUROSIER Félix, villa des Marronniers, rue de Nîmes, place du Château-d'Eau.

FOURNIER Hilaire, Maisons Anglaises, 7.

GRELLETY, chalet Paturle, rue Prunelle.

(1) M. Collongues est l'auteur de la découverte : *La Bioscopie dermométrique à Vichy, ou de la Force vitale, du Magnétisme, des Tempéraments et des Caractères par le Vitalisme des mains*. Avec cette méthode scientifique, la médecine des Eaux thermales de Vichy est précise et mathématique. On détermine les quantités d'eaux à boire, les bains, les douches, et le régime à suivre pour guérir les malades qui sont traités à Vichy.

LALAUPIE (H. DE) (☼), à l'angle de la rue Prunelle
et de la rue Alquié.

LUGAGNE, place de la Marine.

MILLET-LACOMBE (Cabinet Gaudin), rue de Nîmes, 18.

NAVAULT, boulevard Victoria, maison Valery.

NICOLAS G, médecin en second de l'Hôpital civil,
rue de Nîmes.

PUPIER, villa Strauss.

RÉGNIER, place Rosalie.

SÉMERIE, place Rosalie.

SOULIGOUX (☼), boulevard National, villa Thérapia.

STAWECKI, place de l'Hôpital.

VERSEPUY, rue de Ballore.

VELASCO, avenue de la Gare.

WILLEMEN (O. ☼), médecin-inspecteur, 4^{er} adjoint,
ancien chalet de l'Empereur, boulevrd National.

HOPITAL MILITAIRE

SERVICE DE SANTÉ

MM.

DELCOMINETE (☼), médecin principal, de 1^{er} classe,
villa de Hombourg, rue Lucas.

DUPEYRON (☼), médecin principal de 2^{me} classe.

HALBRON (☼), médecin-major de 1^{re} classe.

DELATOUR, médecin aide-major de 1^{re} classe.

PITTOIS, médecin aide-major de 2^{me} classe.

HENRY, id. id.

PARADIS (☼), pharmacien-major de 1^{re} classe,
pharmacien en chef.

PÉRÉ, pharmacien aide-major, de 1^{re} classe.

*Le service est augmenté d'un pharmacien par suite de la
grande quantité des analyses d'urines*

SERVICES ADMINISTRATIFS

MM.

FROMENTIN (✳), Officier principal, chef de service.

ABELANET, Officier d'administration.

ARTH, id.

TEXIER, id.

FROMENTIN Paul, id.

APERÇU DES MALADIES

Traitées par les Eaux de Vichy

Affections des voies digestives, affections du foie, coliques hépatiques, chlorose (pâles couleurs), gravelle, calculs urinaires, gravelle goutteuse, obésité, affections chroniques et engorgements, maladies inflammatoires, gouttes et rhumatismes, albuminurie, diabète sucré, etc.

Toutes ces affections sont spécialement décrites dans les ouvrages indiqués ci-après :

Docteur AURILLAC : *Altération des urines dans l'Albuminurie et le Diabète sucré.*

Docteur BARUDEL : *Recherches cliniques sur la goutte et la gravelle.*

Docteur BARTHEZ : *Le Guide pratique des malades aux Eaux de Vichy.*

Docteur BLANCHET : *1° Diabète sucré. — De son traitement, de sa guérison. — Cabinet spécial. — 2° Maladies du foie. — Jaunisse, hépatite, coliques hépatiques, calculs biliaires, congestion, cirrhose, hypertrophie, atrophie, etc., etc. — 3° Maladies*

de l'Estomac. — Gastrite, gastralgie, indigestion, embarras gastrique, dyspepsie flatulente, pyrosis, aigreurs, pituite, ulcérations simples, cancer, hypochondrie, etc., etc. — 4° *Maladies des Intestins.* — Gastro-entérite, constipation, dyssenterie chronique, entérite chronique, diarrhée chronique, coliques, tympanite, flatuosités intestinales, etc., etc. — 5° *Cri d'Alarme.* — Du tabac au point de vue médical, de ses effets désastreux. — Premier prix en Sorbonne, le 2 juin 1878 (section de médecine). — En étude : *Maladies des Voies urinaires.* — Des coliques néphrétiques, de la rate, de la goutte, du rhumatisme. — En vente chez tous les libraires de Vichy et chez l'auteur, D^r BLANCHET, villa d'Alsace, à l'angle de la rue Lucas et du boulevard national.

Docteur CHAMPAGNAT, médecin en chef de l'hôpital civil : 1° *Hygiène dans les maladies des voies urinaires* (catarrhe vésical, gravelle, albuminurie, diabète) ; 2° *Traitement des maladies des voies urinaires par les Eaux de Vichy* ; 3° *Action des Eaux de Vichy sur le tube intestinal.*

Docteur CHARNAUD : 1° *Etude des effets dialytiques des Eaux de Vichy sur l'Urine diabétique, suivie de quelques considérations sur l'action physiologique des alcalins en général dans l'hématose et de celles des Eaux de Vichy en particulier dans les affections dont l'étiologie doit être attribuée aux vices de cette fonction.* — 2° A paraître dans la saison : *Mémoire sur l'étiologie de la Variole, présenté à l'Académie de Médecine, Vaccination des jeunes animaux de l'espèce bovine comme moyen prophylactique.*

Docteur COLLONGUES, lauréat de la Faculté de Paris : 1° *Le livre des malades à Vichy*, 1 vol. in-12, de 252 pages. — 2° *Notice sur les quantités d'Eau minérale qu'il convient de boire à Vichy*, brochure in-16 : la même, en Anglais et en Espagnol. — 3° *Le climat de Vichy sous le rapport thermométrique, hygiénique et médical, pendant la Saison d'Eté et la Saison d'Hiver*, brochure in-16. — 4° *Traité de Dynamoscopie, ou de l'Appréciation de la nature et de la gravité des Maladies par l'Auscultation des doigts de la main*, vol. in-8° de 367 pages. — 5° *De la Constatacion des Décès par la Disparition lente et graduelle du Bourdonnement à la surface du corps après la mort*, brochure in-8°. — 6° *Mannequin d'Auscultation pour l'instruction des étudiants en médecine*, brochure in-16. — 7° *Le Bioscope ou mesure des courants vitaux thermo-électro-magnétiques de l'homme, appliqué à l'étude et la cure thermale de Vichy*, brochure in-8° raisin. — 8° *Le Bioscope ou mesure de l'état hygrométrique de la peau pendant le traitement thermal de Vichy*. — 9° *Le Bioscope ou l'hygrodermométrie appliquée à la richesse et à la pauvreté du sang dans la direction du traitement des Eaux de Vichy*. — 10° *Du Diagnostique des paralysies par les sons perçus au bout des doigts*.

Docteur CORNILLON : *De la Contracture uréthrale dans les rétrécissements pénienis*.

Docteur DAUMAS : 1° *Etude biographique et médicale des Sources de Vichy*. — 2° *Les Eaux minérales de Vichy suivies d'une note sur l'utilité des verres gradués*. — 3° *The mineral water of*

Vichy. — 4° Les Sources de Vichy. — 5° Lettres critiques sur la prétendue action dissolvante, fluidifiante des Eaux de Vichy.

Docteur DUBOIS (A.): *Manuel du Malade à Vichy.*

Docteur DURAND-FARDEL, médecin-inspecteur de la source d'Hauterive: *1° Traité sur les Eaux de Vichy, considérées sous les rapports chimiques et thérapeutiques; 2° Mémoire sur la médication thermale de Vichy dans le traitement des maladies de la matrice. — 3° Lettres médicales sur Vichy, première et deuxième édition.*

Docteur GAUDIN: *Carnet hygiénique et médical du baigneur à Vichy.*

Docteur GRELLETY: *1° Vichy-médical. Guide des Malades à Vichy, 1874, in-12, de 300 pages. — 2° Quelques Conseils sur l'hygiène et le régime des malades, 1876, in-18, de 80 pages. — 3° Vichy et ses Eaux minérales. Etude des Eaux et de leurs propriétés, 1877, in-12, de 368 pages. — 4° Contribution à la thérapeutique de quelques dermatoses de nature arthritique, in-8° de 48 pages, 1878. — 5° Bibliographie de Vichy, suivie d'une notice sur les Eaux et le Traitement du Diabète, 1879, in-8° de 70 pages. — 6° Nouvelles Preuves des bons effets des Eaux alcalines, dans le traitement des dermatopathies de nature arthritique, in-8°, 1880 (Extrait des annales de la Société de thérapeutique). — 7° Une Cure thermale aux Eaux de Vichy, pendant le dix-septième siècle (Revue scientifique, 27 mars 1880). — 8° Des Principales complications du diabète, in-8°, 1880. — 9° Notice sur Vichy, suivie d'une réfutation de*

la prétendue cachexie consécutive à la cure alcaline, 1881, in-18, de 86 pages.

Docteur JARDET : *Essai de l'hydrothérapie associée à l'usage des Eaux de Vichy.*

Docteur LALAUBIE (H. DE) : *De l'Individualité thérapeutique des Eaux de Vichy. Leur action sur le processus hémotrophique.*

Docteur NICOLAS : *De l'utilité des Eaux minérales de Vichy dans certaines affections du cœur. — Essai sur l'emploi des Eaux minérales pendant la grossesse.*

Docteur PUPIER : *Notice sur la Source Lucas.*

Docteur SOULIGOUX : 1° *Du Ramollissement des os et des moyens d'y remédier* ; Paris, 1866, 1 vol. in-12. — 2° *Du Diagnostic médical et chirurgical par les moyens physiques* ; Paris, 1868, 1 vol. in-8° avec 30 gravures intercalées dans le texte. — 3° *Du Diagnostic des maladies traitées à Vichy* ; Paris, 1869, 1 vol. in-8°, 315 pages. — 4° *De la Durée du traitement thermal à Vichy* ; brochure in-8°, Paris, 1870. — 5° *Etude sur les Alcalins, de leur action physiologique sur les phénomènes de nutrition et de leur application thérapeutique* ; Paris, 1878, 1 vol. in-8°, 400 pages. — 6° *Etude sur la Goutte et sur ses différents modes de traitement* ; Paris, 1881, 1 vol. in-8°.

Docteur WILLEMIN : *De l'Emploi des Eaux de Vichy dans les maladies chroniques de l'utérus.*

VICHY

Descriptif et historique

Vichy est une jolie petite ville qui s'épanouit aux bords de l'Allier, sous les frais ombrages de ses deux parcs. Il se trouve agréablement placé aux pieds des collines verdoyantes que forment les dernières ondulations des montagnes du Forez.

L'air qu'on y respire est sain et salubre ; la campagne de Vichy, une des plus fertiles de la province, et même de la France entière, a mérité d'être appelée la Limagne Bourbonnaise, par le coup d'œil enchanteur qu'elle présente. On peut trouver ailleurs un paysage plus pittoresque et plus accidenté ; nulle part on ne saurait voir une plus riante et fertile campagne.

Vichy reçoit en moyenne trente mille étrangers par an. Il doit la vogue immense dont il jouit tout à la fois à la beauté de son paysage, au confortable de ses hôtels luxueux et à la merveilleuse puissance de ses eaux minérales. On a donné à cette ville le surnom mérité de REINE DES THERMES. Nulle cité thermale française, en effet, ne reçoit un aussi grand nombre de baigneurs, et ne pré-

sente, pendant la saison d'été, un spectacle aussi pittoresquement animé. Les deux Parcs, les Etablissements thermaux, les abords du Casino, les Célestins, voient incessamment passer et repasser une foule bruyante, affairée, multicolore, cosmopolite ; on se croirait à Paris, dans la grande avenue des Champs-Élysées.

Vichy a une histoire, qui même remonte très-haut dans l'antiquité. Son nom vient de *Vicus Calidus*, bourg chaud, ainsi appelé des fontaines d'eau chaude qui venaient y sourdre. Après les conquêtes des Gaules, les Romains, qui utilisaient avec tant de soin les sources chaudes, fondèrent sur l'emplacement de la ville actuelle, des Thermes magnifiques, dont l'existence dans les temps reculés est attestée par de nombreux débris, mais qui n'ont été épargnés par la main ni des hommes, ni des âges. Dans les fouilles récemment pratiquées, on a retrouvé une foule d'antiquités : monnaies, mosaïques, statuettes, figurines, reste de colonnes, vases, sépultures, poteries, fragments de chapiteaux et de corniches, réservoirs, salles souterraines, etc., enfin des vestiges d'une voie romaine. L'invasion des barbares détruisit ces monuments et apporta dans ce pays le ravage et la dévastation qu'elle semait partout.

Vichy dormit dans la poussière des ruines et de l'oubli jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge. Lentement ce spectre se releva ; mais le moyen âge ne l'avait évoqué de sa tombe que pour le barder de fer et le serrer de murailles. Nous retrouvons l'histoire de Vichy dans celle d'un seigneur de ce nom, le premier dont les chroniques fassent mention ; Bouchard de Vichy, qui vivait en 1208. Il est ensuite question de Robert, puis de Jean, d'Odin et de Raoul de Vichy. Ces deux derniers vivaient en 1329. Mais déjà, en 1511, le domaine de Vichy n'appartenait plus à cette maison : il avait été confisqué au xv^e siècle, par le roi de France, à Guillaume de Vichy Camperon.

Au xii^e siècle, nous trouvons Vichy au nombre des châtelainies du Bourbonnais. C'était alors une véritable place forte, avec tours et créneaux, appareil de guerre dont Nicolaï fait une description complète. Il parle d'un monastère fondé en 1110, et d'un prieuré annexé audit monastère avec douze religieux Célestins. Ce fut là le berceau du couvent des Célestins qui joue dans l'histoire ultérieure de Vichy, un rôle si considérable.

La position topographique de cette ville et le pont que, pour son malheur, elle possédait sur

l'Allier, et qui était la clé de l'Auvergne, la mêlèrent aux dissensions civiles de la Praguerie et aux malheurs des guerres de religion. Charles VII assiégea Vichy qui lui fût rendu, sans coup férir, par le gouverneur Barette, et consentit *bénignement* à ne piller ni égorger les habitants.

Plus tard, pendant la Ligue, une armée de Huguenots s'empara de Vichy, passa le pont, le rompit pour ne laisser derrière elle aucune chance de succès aux fuyards, et battit l'armée catholique ennemie dans la plaine de Cognat, entre Gannat et Randan. Bientôt après le pont fut rétabli. En 1576, nouveau passage des troupes protestantes et nouvelle occupation de Vichy. Enfin, en 1590, le grand prieur de France l'assiège, puis se retire devant le marquis de Saint-Elliot, accouru à temps pour sauver Vichy.

Que devint le monastère pendant cette période sanglante ? L'histoire rapporte qu'il fut pillé par les Huguenots en 1567 et en 1576. Pendant le dernier siège, le capitaine Beauregard s'en empara sous prétexte de le défendre, et le saccagea, tandis que le canon des assiégeants battait la place en brèche. Il se releva, cependant, de tant de coups, devint plus florissant que jamais, et, entre autres privilèges, acquit le droit sacré d'asile.

Ce droit fut sa ruine. En 1774, un traître y chercha refuge et y fut poursuivi par la maréchaussée. Les moines s'élevèrent contre cette violence, au nom du droit d'asile. Ce fut alors que le roi Louis XV, pour couper court à toute protestation, supprima, par ordonnance spéciale, le couvent des Célestins.

Une autre communauté d'hommes florissait à Vichy. L'ordre mendiant des capucins y envoyait les infirmes de la congrégation : la chapelle de cette maison servait d'oratoire à Mesdames Victoire et Adélaïde de France.

Les eaux de Vichy, si appréciées des Romains, furent également, pendant la période du moyen âge et la première phase de l'époque moderne, estimées et recommandées par les médecins. Claude Fouet et le docteur Chomel en font un magnifique éloge.

Au xvii^e siècle, Madame de Sévigné vint à Vichy, trouva le paysage enchanteur, les eaux désagréables au goût, mais précieuses à la santé, s'amusa beaucoup des bourrées d'Auvergne, et écrivit tout cela quelque part dans ses lettres. Ce fut un coup de fortune pour Vichy. En réputation le point de départ est tout. Désormais l'histoire de Vichy se lie à celle de ses bienfaiteurs.

LES
BIENFAITEURS DE VICHY

Vichy-les-Bains, qui est actuellement la première station thermale non-seulement de France, mais du monde entier, fut connu dès la plus haute antiquité. C'est au milieu de vicissitudes sans nombre qu'elle traversa le moyen âge et une partie des temps modernes ; les guerres de religion virent passer, sous ses murs, quelques-uns de leurs terribles épisodes et la laissèrent debout.

Ce n'est guère qu'à partir du xvii^e siècle, après ces alternatives de vogue empressée et de délaissement forcé, que sa vie active commença.

Deux célèbres écrivains, l'abbé Fléchier et M^{me} de Sévigné, contribuèrent beaucoup à créer la réputation de Vichy jusque dans les palais du grand roi Louis XIV. On voit encore, du reste, le pavillon que M^{me} de Sévigné habita lors de son séjour dans nos thermes ; il est la propriété de M. A. Soalhat, et est situé à côté des deux pavillons des Célestins, où se trouve l'Etablissement thermal et hydrothérapique de la Source Larbaud.

Louis XIV commença cette longue série d'amé-

liorations et d'embellissements qui portèrent Vichy au premier rang des stations thermales. Par arrêt du Grand-Conseil, le 26 mars 1686, il accorda aux habitants et à leurs hôtes la gratuité de l'eau et des bains aux sources de l'Etat. Il accorda également à l'Hospice civil une redevance de 48 deniers par bouteilles expédiées (voir cet arrêt dans les archives de l'Hospice civil de Vichy). Les habitants avaient aussi, moyennant 20 fr. par personne ou 40 fr. par famille, l'entrée pour toute la saison au salon et concerts.

Mesdames Adélaïde et Victoire de France continuèrent l'œuvre du grand Roi. La magnifique promenade dite allée des Dames, la galerie où se trouve la Grande-Grille sont de leur création.

Napoléon I^{er} voulut aussi contribuer pour sa part à l'embellissement de Vichy. Du fond de la Russie, par le décret de Cunbinen 1812, il dota Vichy d'un Parc. C'est à la duchesse d'Angoulême que nous devons notre grand Etablissement thermal, qu'elle fit bâtir à ses frais.

Enfin Napoléon III vint compléter les travaux de ses prédécesseurs : il dota Vichy de sa belle digue, qui la garantit des inondations de l'Allier ; de ses parcs ou jardins anglais sur les bords de cette rivière, dont les émanations insalubres em-

poisonnaient les habitations riveraines ; du barrage, des boulevards et du Casino. Napoléon III aurait, sans aucun doute, continué ses bienfaits sur cette belle ville, dont le climat et les eaux l'avaient guéri. C'est à lui que revient cette première idée d'un hippodrome et de courses à Vichy. Pourquoi le Président de la République ne viendrait-il pas, lui aussi, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, honorer de sa présence et de ses bienfaits, la ville de Vichy ?

Nous avons parlé des princes et des grands souverains, qui ont fait de Vichy la plus belle station thermale du monde entier ; mais il y a beaucoup d'autres personnages qui, par leur intelligence et leur science, ont fortement contribué à vulgariser les qualités merveilleuses de ses eaux et, en première ligne, se placent plusieurs docteurs distingués.

Ce sont M. le docteur Desbrest, un enfant du pays, qui a commencé à faire les premières analyses ; M. le docteur Lucas qui, par ses grandes relations d'amitié avec M^{me} la duchesse d'Angoulême, a obtenu les fonds nécessaires à la création de l'établissement de bains de première classe ; puis M. le docteur Petit, qui a découvert que les eaux de Vichy pouvaient guérir les maladies de la

gravelle, de la goutte, du diabète. Enfin, M. le docteur Barthez a doté Vichy d'un excellent ouvrage sur les eaux de cette station thermale ; c'est lui aussi qui a fait construire le Grand Hôtel des Bains et ouvrir la belle rue Montaret. M. le docteur Dubois, inspecteur actuel des eaux de Vichy, a puissamment contribué, par sa surveillance active et son grand talent, à une excellente administration des bains et des eaux de Vichy. M. le docteur Willemin, inspecteur-adjoint, M. Durand-Fardel, inspecteur de la source d'Hauterive, M. le docteur Casimir Daumas, M. le docteur Souligoux, M. le docteur Collongues, M. le docteur Champagnat, médecin en chef de l'hôpital civil, M. le docteur Nicolas, M. le docteur Barudel, médecin en chef de l'hôpital militaire, ont tous efficacement travaillé à la prospérité de Vichy par leurs magnifiques ouvrages sur nos eaux précieuses. Tous ces ouvrages sont à la bibliothèque de la source Larbaud et sont mis à la disposition des buveurs de cette source.

Les princes, les souverains, les grands docteurs, les chimistes, ont certainement fait beaucoup en vulgarisant les précieuses qualités des eaux de Vichy ; mais tout cela n'aurait pas suffi : il fallait encore une grande publicité. Il fallait appeler à nos eaux tous ceux qui souffrent d'une maladie

guérissable par ces eaux. Il ne suffit pas en effet d'avoir un bon remède, il faut encore que tous ceux qui en ont besoin le connaissent. Deux grands négociants de Vichy, MM. Brosson et Larbaud **ainé**, se sont chargés de ce soin : le premier en faisant une grande publicité pour ses pastilles dites de Darcet, le second, aidé de son associé, M. Mercier, en continuant cette immense publicité, en inventant le moyen d'extraire les véritables principes de nos eaux minérales et en appliquant ces principes aux chocolats, aux pastilles, et au fameux sucre-d'orge de Vichy. L'univers entier connaît ce délicieux bonbon digestif ; sa réputation a fait le tour du monde (voir les cinq brevets délivrés par le Gouvernement à M. Larbaud aîné, l'inventeur, en 1852-53-54-67).

C'est encore M. Larbaud aîné qui a découvert la belle source Larbaud, qui donne la meilleure de toutes les eaux de Vichy pour le transport ; c'est aussi à la source Larbaud qu'a été installée pour la première fois la grande machine Carré pour la concentration des eaux minérales par congélation. L'eau minérale concentrée par le froid est appelée à rendre de grands services : avec une seule bouteille de cette eau, on pourra dans les pays éloignés faire vingt litres d'eau de Vichy, aussi bonne pour

les malades que l'eau minérale naturelle puisée à la source même.

C'est enfin MM. Larbaud aîné et Mercier qui ont découvert les deux Sources d'Eau minérale situées dans le champ des Boulets, sur les bords de l'Allier, à 8 kilomètres de Vichy, et qui sont la propriété de M. Nicolas Larbaud qui les exploite actuellement.

En 1851, M. Larbaud aîné et M. N. Larbaud formèrent une Société, sous la raison sociale Larbaud frères, pour l'expédition des Eaux Minérales de Vichy (voir l'annonce faite dans la *Liste des Etrangers* du 27 juillet 1851). Cette Société a duré jusqu'à ce que l'Etat affermât les Sources de Vichy à MM. Lebohe et Callou, qui ne voulurent plus faire de remise.

Alors, les frères Larbaud se mirent, chacun de son côté, à la recherche de Sources d'Eau minérale. M. Larbaud aîné fut le premier assez heureux pour en découvrir une, en 1853, sur la commune même de Vichy, Aussitôt cette source découverte, il fit faire une enseigne avec cette inscription en gros caractères : SOURCE LARBAUD, et l'installa au-dessus du petit pavillon sous lequel jaillissait la source. Il n'y a pas une seule personne, à Vichy,

qui ne se rappelle avoir vu cette enseigne en l'année 1853.

En 1854, M. Badoche avait affermé à M. Gamet une partie du champ des Boulets où se trouvaient deux sources d'Eau minérale (1). En 1855, M. N. Larbaud formait une société avec M. Badoche pour l'exploitation de ces sources. Dans un temps de grande sécheresse, les associés firent puiser une caisse d'eau et l'adressèrent à l'Académie de Médecine, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter les sources. L'analyse faite, l'Académie accorde l'autorisation demandée. MM. Larbaud et Badoche commencèrent l'exploitation, mais l'Administration y porta opposition en donnant pour motif que les sources en question n'avaient pas été captées et qu'un captage parfait était la condition *sine quâ non* d'une autorisation régulière.

M. Badoche ne pouvant pas fournir sa part des fonds nécessaires pour les frais de captage, fut évincé. M. N. Larbaud se mit à l'œuvre et commença ses travaux. Après avoir fouillé tout le

(1) NOTA. — Ces deux Sources existaient de temps immémorial; M. N. Larbaud et ses co-associés firent des tentatives, que je crois sérieuses, de captage; mais, soit maladresse, soit impossibilité de réussite, ils n'arrivèrent à rien.

champ de Gamet et épuisé toutes les ressources de son petit patrimoine, il acheta un morceau de terre au propriétaire voisin, M. Mallat : là, il fit une nouvelle fouille à ciel ouvert. Ni chez M. Mallat, ni chez M. Gamet, il ne put capter aucune source.

M. Larbaud aîné, voyant son jeune frère dans l'embarras et sans s'inquiéter qu'un jour les Sources qu'il allait lui faire trouver créeraient une concurrence à la source Larbaud, par lui découverte sept ans auparavant, prend sa sonde, et le sondeur qui avait servi à faire la source Larbaud, la transporte dans le terrain Mallat. En moins d'un mois, arrivé à 33 mètres de profondeur, M. Larbaud aîné découvre une nappe d'Eau minérale jaillissante et ferrugineuse. Encouragé par ce succès, il transporte l'instrument à 100 mètres environ de distance, donne un coup de sonde et découvre une seconde source à 47 mètres de profondeur. La fortune de son frère était faite. M. Larbaud aîné lui laissa sa sonde et le soin de tuber les sources. Aussitôt le tubage et le captage faits, M. N. Larbaud écrivit à M. le Préfet de l'Allier que ses sources étaient captées et lui envoya un règlement du service intérieur de son parc pour le soumettre à son approbation. M. le Préfet approuva ce règlement, et le propriétaire se mit en

mesure de commencer les expéditions. Mais M. le Préfet fut bientôt prévenu par l'inspecteur des Sources, M. le docteur Colas Valery, que ces Sources n'étaient pas autorisées ; que l'autorisation obtenue par M. N. Larbaud, en 1855, n'avait pas été utilisée. Les sources pour lesquelles elle avait été donnée n'ayant pu être captées (voir le mémoire du 17 janvier 1872, page 46, publié par Nicolas Larbaud, pharmacien à Vichy), cette autorisation s'appliquait aux sources qui se trouvaient dans le champ Gamet et non à celles découvertes dans le champ Mallat en 1859. M. N. Larbaud persiste à vouloir expédier.

M. le Préfet s'y oppose, on fait au propriétaire procès sur procès, on saisit les caisses. A cette époque Sa Majesté l'Empereur arrive à Vichy. M. Larbaud aîné avait des amis près de l'Empereur, et oubliant toujours que la création des nouvelles Sources pouvait un jour faire concurrence à la Source Larbaud, il les supplia de tâcher de faire accorder à son frère l'autorisation d'exploitation refusée. Peu de temps après, en 1862, cette autorisation fut accordée, et M. N. Larbaud put exploiter ses sources paisiblement.

A. H. MERCIER,

Pharmacien de 1^{re} classe, à Vichy.

VICHY

Commercial et Industriel

Vichy, ville aristocratique, n'est naturellement pas riche en fabriques ; son industrie principale est la vente des eaux minérales, des sels, pastilles, chocolat, eau minérale concentrée à froid et du Fameux Sucre d'Orge de Vichy, inventé par M. Larbaud aîné (Voir les cinq brevets que le Gouvernement lui a délivrés en 1852, 53, 54, 67).

A côté de cette exploitation, il y a un commerce local plus actif et plus étendu qu'on ne pourrait le croire d'après le chiffre des habitants. Toutes ses branches sont représentées à la fois par des négociants sédentaires à Vichy, et par des commerçants étrangers, qui n'y demeurent que pendant l'époque thermale, et qui passent l'hiver à Paris ou à Nice. L'Etranger trouve donc à Vichy tout ce qu'il peut désirer, depuis les objets de première utilité jusqu'aux inventions de la fantaisie la plus coûteuse, depuis l'article le plus riche jusqu'à la plus invraisemblable pacotille.

Indépendamment des commerçants établis, les *rouleurs* foisonnent. Ces industriels ambulants envahissent les places, obstruent les avenues, encombrent les abords de l'Etablissement thermal. C'est la bohème du commerce de Vichy avec ses

étalages mirifiques, ses assortiments étranges, ses articles mirobolants et ses prix extraordinaires.

Vichy est le pays de fantaisie : Tout le monde y vit. C'est à Vichy que s'écoulent ces produits d'invention bizarre dont on a vainement essayé la vente ailleurs. Cette promiscuité d'industrie et cette variété des commerces a tout à la fois sa commodité et sa poésie. Il y a des articles pour tous les goûts et pour toutes les bourses ; on peut dire c'est à Vichy que l'on trouve tout ce qu'il y a de plus cher et de meilleur marché.

VICHY MONUMENTAL

Voilà un titre bien emphatique ! En fait, si Vichy est riche de constructions gracieuses, il est pauvre de vrais monuments.

Le *Casino* n'est pas une œuvre d'art, au moins dans son ensemble. Il n'a pas le caractère de majesté grandiose que ce mot éveille en nous, il a encore moins la légèreté et la grâce. L'*Etablissement Thermal* est, au point de vue artistique, le digne pendant du *Casino*, auquel il fait face. Le nouvel *Etablissement thermal et d'hydrothérapie de la Source Larbaud* a, dans sa petitesse, un aspect plus grandiose : Les deux élégants pavillons qui

en gardent l'entrée ; cette Source jaillissante dans sa vasque de granit toute constellée de *crystallisations* qu'y produit l'évaporation d'une eau minérale des plus *alcalines* et par conséquent *médicales* ; cet escalier de pierre qui y donne accès soit au premier, soit au second ; sa bonne disposition intérieure ; tout cela donne un ensemble aussi monumental que possible, qui fait honneur à son architecte, M. Saugère.

L'*Hôpital Militaire* n'est pas non plus un édifice. Il est formé de l'ancien hôtel Cornil et de ses dépendances. Le jardin très-vaste et parfaitement entretenu, offre un lieu de promenade aux militaires qui ne veulent pas sortir de l'Etablissement. La saison thermale pour les officiers et soldats de l'armée commence le premier mai. L'*Hôpital* contient 137 chambres d'officiers et des salles pour 58 sous-officiers et soldats.

L'*Hôpital Civil* se compose de vastes constructions qui forment l'hôpital proprement dit, et une école gratuite de petites filles, fondée en 1785, et dirigée par des sœurs de St-Vincent-de-Paul.

L'Hospice contient 236 lits, et reçoit pendant toute l'année des femmes pauvres, des enfants et des orphelins. Médecin en chef, M. le docteur Champagnat.

L'*Eglise Saint-Louis* offre à l'œil l'image d'un temple peint (j'allais dire fardé) sans aucun caractère de grandeur religieuse ; mais sa position centrale est particulièrement commode pour la colonie étrangère aux eaux de Vichy.

Nous ne pourrions classer parmi les monuments l'*Eglise Saint-Blaise*, dans le vieux Vichy, et le *Temple de l'Eglise réformée*. L'*Hôtel-de-Ville* est une construction rectangulaire, aux arêtes sèches, à la façade froide, nue, grave et maussade comme de la prose officielle.

Mentionnons encore, comme œuvre architecturale, les *Maisons anglaises* et la *Villa Félix*, constructions aussi gracieuses que confortables ; la *Villa Strauss*, ancien séjour de Napoléon III à Vichy, acquise depuis par le docteur Pupier, qui y demeure avec sa famille ; les *Chalets*, jolis cottages qui animent le nouveau Parc.

L'ancien Vichy ne nous a laissé d'autres monuments que la *Tour de l'Horloge*, débris de fortifications que le temps a ruiné ; quelques vieux restes d'une porte appelée *Porte de France*, et une maison à laquelle se rattachent des souvenirs poétiques plutôt qu'historiques, la *Villa Sévigné*, habitée par la spirituelle marquise pendant son séjour à Vichy.

HISTOIRE DE LA MAISON LARBAUD AINÉ

ET DE

LA SOURCE LARBAUD

Cette Maison fut fondée à Vichy, le 1^{er} avril 1840, par M. Larbaud aîné. A cette époque, les sources de l'Etat étaient affermées à MM. Brosseau frères, qui faisaient une grande publicité pour leurs pastilles dites de Darcet, et qui étaient arrivés à en vendre des quantités considérables. M. Larbaud se dit qu'il pourrait aussi faire quelque chose avec l'eau minérale et, après avoir cherché quelque temps, il se décida à essayer le sucre d'orge de Vichy ; mais, pour que ce sucre d'orge, eût de la valeur, il fallait qu'il fût fabriqué avec de l'eau minérale ; or, les plus grands chimistes du département soutenaient devant la justice que la chose était impossible. M. Larbaud aîné qui savait parfaitement manipuler le sucre et dont les bons avaient conquis dans le pays une réputation méritée, se mit à l'œuvre, aidé de M. Mercier, son associé ; et après bien des essais, il finit par réussir, mais il se garda bien de parler à qui que ce fût de son invention. Aussitôt cette heureuse découverte faite, il appela un peintre, M. Chaput,

qu'il chargea de l'enseigne. Or, M. Chaput, qui était un véritable artiste, avait une manie : c'était de commencer toujours ses enseignes par la fin. Il avait déjà écrit le mot *Sucre d'orge*, lorsque M. le marquis de la Rochejacquelein, qui était aux eaux de Vichy cette année, et qui allait tous les jours acheter du sucre d'orge pour régaler les dames de l'hôtel, lui dit : « Qu'est-ce que vous allez donc mettre avant le mot sucre d'orge ? » Je ne sais pas, répond le peintre. — Eh bien, moi je le sais, mettez le mot *fameux*, dit M. le marquis de la Rochejacquelein. Le peintre obéit, le mot fut inscrit et il fit fortune : tous les buveurs d'eau ne l'ont plus appelé que le *FAMEUX Sucre d'orge de Vichy*, et pas un ne part sans en faire une forte provision.

Le 25 février 1850, un procès fut fait à M. Larbaud par le jury médical de Moulins, sous prétexte qu'il ne mettait pas d'eau minérale de Vichy dans son sucre d'orge. M. le Procureur impérial d'alors le fit appeler pour lui faire part du procès qui lui était intenté. Il répondit que son sucre d'orge était préparé avec l'eau minérale de Vichy et qu'il était prêt à le prouver devant la justice. Le procès eut son cours. M. Larbaud aîné supplia le Tribunal de soumettre son sucre d'orge à l'analyse des plus

grands chimistes du monde. MM. Lecoq et Aubergier, les deux plus habiles chimistes du département du Puy-de-Dôme, furent chargés de l'expertise. L'Analyse faite, ils envoyèrent au Tribunal de Cusset leur travail qui prouvait, jusqu'à l'évidence, que le *Fameux Sucre d'orge de Larbaud aîné* était bien préparé avec de l'eau minérale de Vichy. Justice fut rendue en conséquence, et M. Larbaud aîné renvoyé de la plainte portée contre lui.

En 1852, M. Larbaud aîné, craignant que ce procès ne fit découvrir le secret de son invention, se décida à prendre un brevet, afin de se conserver la propriété du sucre d'orge de Vichy. C'est à la même époque qu'il eut l'idée d'appliquer cette invention aux chocolats et aux pastilles de Vichy. Les produits de M. Larbaud aîné sont connus dans le monde entier ; pas un seul buveur d'eau venu à Vichy n'est parti sans en emporter.

Le bail de MM. Brosson frères étant à fin, l'État mis ses sources de Vichy en régie. Le cahier des charges portait qu'en prenant 5,000 bouteilles d'eau, on obtenait une remise de 12 0/0. M. Larbaud aîné forma, avec son jeune frère, une société d'exploitation, sous la raison sociale : Larbaud Frères (voir la *Liste des Etrangers* du 2 juillet 1851). C'est M. Larbaud aîné qui fournissait les

fonds pour les commandes. Cette société a duré jusqu'à ce que l'Etat affermât ses sources à MM. Leboze et Callou. Or, les nouveaux fermiers refusèrent la remise et firent défendre à M. Larbaud aîné de prendre de l'eau aux sources de l'Etat pour la fabrication de ses produits. M. Larbaud aîné voulut persister à prendre de l'eau en s'appuyant sur l'arrêt du Grand Conseil de 1686, qui accordait aux habitants de Vichy le droit de puiser aux sources de l'Etat (voir cet arrêt dans les archives de l'Hospice civil de Vichy). Les puissants fermiers de l'Etat persistèrent dans leur refus, et M. Larbaud fut privé d'eau minérale pour la manipulation de ses produits.

Alors il se mit à la recherche d'une source. En se promenant sur les bords de l'Allier, il découvrit, à douze cents mètres de la source des Célestins, un suintement d'eau minérale. Il acheta un champ de terre qui se trouvait au-dessus de ce suintement, se procura une sonde et commença ses travaux de recherches. Arrivé à 48 mètres de profondeur, il découvrit une nappe d'eau jaillissante. Il fit appeler un peintre et, le même jour, une enseigne en gros caractères portant **Source Larbaud** fut clouée sur la chèvre qui servait au sondage. Il n'y a pas un habitant de Vichy qui n'ait vu cette enseigne en 1853,

Aussisôt, M. le Commissaire du Gouvernement, M. le Directeur de l'Ecole des Mines, M. Barrier, régisseur de la Compagnie de Vichy, se rendirent à la Source Larbaud. M. le Directeur de l'Ecole des Mines, après avoir examiné les sables et les terrains que M. Larbaud aîné avait sortis, lui dit :

« Les terrains que vous sortez là sont les mêmes que ceux de la source des Célestins ; nous ne pouvons vous laisser continuer ; vous pourriez empêcher le jaillissement de cette source. » M. Larbaud aîné lui répondit : « C'est bien possible, mais je suis dans ma propriété ; elle m'appartient du centre de la terre jusqu'au ciel, et en respectant les lois et règlements de police, je suis maître de faire chez moi ce que bon me semble. Du reste, vous pouvez compter que les malheureux ne perdront rien à ma découverte : Je leur vendrai l'eau de ma soucre, au lieu de 60 centimes comme vous, 40 centimes seulement, et, à ceux qui ne pourront pas payer, je la donnerai pour rien. » C'est ce qu'il fait.

Les fermiers de l'Etat, voyant que M. Larbaud aîné était bien décidé à continuer ses travaux, sollicitèrent de M. le Préfet de prendre un arrêté contre lui, et le 2 octobre 1853 cet arrêté était pris. M. Larbaud refusant de s'y soumettre, M. Noyer,

maire de Vichy, fit une descente sur les lieux, accompagné du secrétaire de la mairie, du garde-champêtre et de six gendarmes. M. Larbaud aîné eût d'abord l'idée de repousser la violence par la force, mais, réfléchissant au caractère toujours respectable de l'autorité, après de justes observations, il se retira devant la force armée.

Il eut alors recours au Conseil d'Etat, et le 30 novembre 1855 un rapport de ce Conseil fut adressé à l'Empereur.

Un décret de Sa Majesté, à la date du 13 décembre suivant, annulait l'arrêté de M. le Préfet, comme entaché d'excès de pouvoir. Aussitôt le décret rendu, les travaux furent repris.

De nouvelles menaces furent faites à M. Larbaud, mais cette fois, fort de son droit, M. Larbaud aîné était bien décidé à repousser la violence par la force. Il organisa ses moyens de défense et écrivit, à la date du 12 février 1856, une lettre à M. le Procureur impérial pour lui faire part des menaces dirigées contre lui, en le priant de vouloir bien prendre des mesures pour éviter du scandale. Cet honorable magistrat répondit à M. Larbaud aîné, à la date du 14 février 1856, qu'il reconnaissait ses réclamations comme parfaitement fondées, et que si on se présentait pour entraver

ses travaux, il n'avait qu'à présenter le décret de Sa Majesté l'Empereur (voir la lettre de M. Larbaud aîné et la réponse de M. le Procureur impérial). Personne ne se présenta, et M. Larbaud aîné put continuer paisiblement ses travaux.

Le 8 mai 1856, la sonde s'enfonçait dans cette vaste nappe d'eau minérale ou plutôt dans ce grand laboratoire naturel qui se trouve sous la commune de Vichy. Un frisson de joie courut dans les veines de M. Larbaud aîné : il venait de vaincre ses ennemis, sa fortune était faite.

Aussitôt la source tubée et captée, M. Larbaud aîné fit puiser deux caisses d'eau, en présence de M. le Maire. Une des caisses fut adressée à M. le Directeur de l'Ecole des Mines, qui fit faire l'analyse et l'envoya à M. Larbaud aîné (voir la lettre et l'analyse de M. le Directeur de l'Ecole des Mines, à la date du 10 octobre 1857) ; la seconde caisse fut envoyée à M. le Ministre, pour être remise à l'Académie de Médecine. L'analyse fut faite par ce grand corps savant, et la conclusion fut que l'autorisation d'exploitation pouvait être accordée. Un arrêté, pris à la date du 23 janvier 1860, autorisa définitivement l'exploitation de la Source Larbaud.

Cette autorisation reçue, M. Larbaud aîné

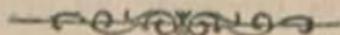
adressa une circulaire à tous les marchands d'eau minérale. Il se mit en voyage et, au 1^{er} mai 1861, il vendait déjà 40,000 bouteilles d'eau de sa source. Une grande maison de Paris, ayant reconnu les précieuses qualités de la Source Larbaud, proposa au propriétaire de la lui affermer. Après beaucoup d'hésitations, M. Larbaud y consentit.

Les fermiers firent à la source des constructions importantes. Ils y installèrent la grande machine Carré pour la concentration à froid des eaux minérales de Vichy, organisèrent deux beaux magasins à Paris et firent une vaste publicité. En 1863, ils expédiaient annuellement plus de 200,000 bouteilles d'eau de la Source Larbaud.

Depuis le 17 février 1874, jour où M. Larbaud aîné a repris la direction de sa Source, deux faits importants ont modifié son histoire : le 20 juin 1878, la Source Larbaud, amenée par une canalisation souterraine, a jailli dans sa propriété du boulevard des Célestins ; un Etablissement Thermal et d'Hydrothérapie (voir page 3 et 50) est livré depuis le 20 juin 1879 à la disposition du public. Il se recommandera de lui-même par sa bonne installation, par la modicité du prix de ses bains et de ses douches de toute sorte.

Depuis dix-huit années, MM. Larbaud aîné et C^{ie} étaient en instance pour l'obtenir.

Le 23 août 1876, une pétition était adressée au Conseil municipal de Vichy par laquelle était demandé l'autorisation de poser des tubes sur les routes thermales, don de l'Etat à la Ville (décret du 27 juillet 1864, séance du Conseil, 23 juin 1863) ce qui fut accordé par délibération du 29 août 1876. L'administration s'opposant aux travaux et deux lettres, au Président de la commission chargée de régler les différends entre les habitants de Vichy et la Compagnie fermière et au préfet, restant sans réponse, MM. Larbaud aîné et C^{ie} s'adressèrent directement au sympathique député de l'Allier, M. V. Cornil, professeur à la Faculté de médecine de Paris. M. V. Cornil, toujours sur la brèche quand il s'agit d'être utile à ses concitoyens, ne se fit qu'un plaisir de transmettre ces réclamations à M. Teisserenc de Bort. La réponse du Ministre ne se fit pas attendre et depuis le 20 juin 1878, depuis le 20 juin 1879, la Source et l'Etablissement sont ouverts au public, sur le boulevard des Célestins.



Rapport de l'Académie de Médecine sur la Source Larbaud.

Sur la commune de Vichy, au pied de la côte St-Amand, on aperçoit un pavillon qui renferme une source jaillissante, découverte depuis 1853.

Cette source, obtenue par un forage que l'autorité a permis, est, sans contredit, par sa nature, son volume et sa minéralisation, digne d'attirer l'attention d'une manière spéciale. Captée aussi convenablement qu'on peut le désirer, elle sort d'une profondeur de 440 mètres environ, par un tube de fonte qui plonge dans la nappe originelle, et qui, bétonné et cimenté dans une grande étendue, et de la manière la plus rationnelle, s'oppose à toutes les fuites ou infiltrations extérieures ; il protège aussi l'eau de son action sur les couches diverses, marneuses, calcaires, etc., qu'elle pourrait traverser en arrivant au jour.

Le tube s'élève au-dessus du sol de 4 mètres à peu près ; il est ouvert à sa partie supérieure, et au bas porte un robinet.

L'eau sort avec une température de 45°, elle

est d'une limpidité parfaite et très-riche en gaz carbonique et en bicarbonates alcalins ; elle accuse, d'ailleurs, à l'analyse qualitative, tous les principes minéralisateurs qu'on reconnaît dans les eaux de Vichy. Elle exhale, de prime abord, une légère odeur sulfureuse comme toutes les sources de Vichy, mais *d'une manière éphémère pourtant*, car l'eau expédiée en bouteilles n'en recèle plus de trace.

Une particularité que présente l'eau qui nous occupe, c'est de fournir une grande quantité de gaz carbonique libre qui s'échappe à la sortie du robinet, et qui, de dix en dix minutes, à peu près, fait une sorte de pression sur la nappe aqueuse, et la fait jaillir à six mètres, et plus, quelquefois, en une gerbe d'un très-bel effet.

L'eau de la source Larbaud se trouve ainsi saturé de gaz.

Dans l'état ordinaire, c'est-à-dire après chaque projection liquide, la nappe monte dans le tube à un mètre au-dessus du sol. Il faut mentionner que la source tubée est située à une certaine hauteur au-dessus de la rivière de l'Allier et de la partie haute de Vichy, à peu de distance de la source des Célestins. La source Larbaud est à peu près identique à cette dernière.

Le propriétaire de cette Source a pensé qu'en raison de la minéralisation de l'eau et du débit qu'elle fournit surabondamment (20,000 litre en vingt-quatre-heures), cette eau pouvait offrir des avantages à la médecine ; il a, en conséquence, adressé une demande à l'autorité afin d'être autorisé à exploiter l'eau de la Source comme eau minérale, se fondant, d'ailleurs, sur l'avis de M. l'Ingénieur du département, qui indique, d'une manière précise, que le forage ne paraît pas pouvoir exercer une influence sensible sur les sources de l'Etablissement thermal de Vichy.

La demande de M. Larbaud aîné a motivé la lettre ministérielle en date du 29 juin 1859, sur laquelle l'Académie est invitée à donner son avis sur l'opportunité de la question.

Après analyse des échantillons de ladite Source expédiés en bonne forme, et où l'avis de MM. les Ingénieurs est rappelé ; pour donner plus de confiance à l'analyse, le propriétaire a prié le rapporteur de venir analyser l'eau de la Source, objet de ce rapport, afin de puiser lui-même et préparer tout ce qui pouvait servir au travail demandé.

Voici les résultats qui ont été obtenus, et qu'on a rapportés, par le calcul d'un poids de 1,000 grammes, savoir :

Acide carbonique.....		1 gr. 320
Bicarbonate	{ de soude.....	4 880
	{ de potasse.....	0 220
	{ de chaux.....	0 438
	{ de magnésie.....	0 290
	{ de lithine.....	sensible
	{ de protoxyde de fer.	0 023
	{ de manganèse.....	trace assez légère
Sulfate.....	{ de soude.....	0 400
	{ de chaux.....	
Chlorure...	{ de sodium.....	0 300
	{ de calcium.....	
Azotate.....		indice léger
Iodure et bromure.....		sensible
Arséniate.....		id.
Phosphate.....		id.
Matière organique.....		
Acide silicique.....		0 060
Id. silicate.....		
Total.....		7 263

L'eau de la Source Larbaud est donc riche en principes minéralisateurs ; on y reconnaît une forte proportion d'acide carbonique libre, de bicarbonates alcalins, et de protoxyde de fer, dont la majeure partie reste en solution dans l'eau transportée ; l'acide carbonique, que fournit l'eau expédiée dans de bonnes conditions, est à peu près de quantité égale à celle donnée par l'eau essayée à la Source.

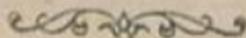
Dans ces conditions, nous croyons qu'il y a

lieu d'autoriser l'exploitation de la Source Larbaud, qui viendra apporter son contingent aux exigences du service médical de Vichy, où chaque année, le nombre des buveurs et des baigneurs tend à s'accroître de plus en plus. Cette eau, en effet, répétons-le, est parfaitement minéralisée; elle est d'un débit abondant; expédiée ou non, elle est riche en acide carbonique, en bicarbonates alcalins, et contient, comme les autres sources de Vichy, des iodures, des bromures, de l'arsenic; enfin, l'existence de la Source qui la fournit, ne paraît, d'après l'avis des Ingénieurs du département mentionné dans la lettre ministérielle, avoir aucune influence fâcheuse sur les sources de l'Etat.

Nous croyons, en conséquence, Messieurs, pouvoir vous proposer de répondre à M. le Ministre que rien ne s'oppose à ce que l'autorisation d'exploiter la Source en question, au point de vue médical, soit accordée à son propriétaire.

Signé : O. HENRY.

L'Académie adopte, à l'unanimité, les conclusions du rapport.



LE SQUARE DE LA MUSIQUE LA RESTAURATION

Le Casino est flanqué, à gauche, par l'enclos de la musique, et à droite, par la Restauration.

Ce dernier Etablissement est un café de premier ordre, fondé en 1870 par les soins de la Compagnie fermière des Eaux. On a d'abord essayé d'y adjoindre un Restaurant; mais depuis 1872, on a paru renoncer à cette idée, dont la réalisation aurait été une concurrence formidable faite aux hôtels de Vichy.

Le café de la Restauration est entouré d'un fort joli square fermé par des grilles. Son agréable situation sous les grands arbres du Parc et dans le voisinage immédiat du Casino lui a créé une fort belle clientèle qu'il cultive avec un soin jaloux.

Les concerts en plein air ont lieu pendant toute la durée de la saison thermale, du 1^{er} juin au 15 septembre. Ils sont donnés sous la haute direction de M. Accursi, par un orchestre d'artistes excellents.

Le concert de deux heures surtout a le privilège d'attirer toute la haute société en villégiature à Vichy, et d'occasionner un déploiement de toilettes étourdissant.

Puisqu'on voulait transférer ailleurs le Kiosque de la musique, pourquoi ne pas avoir établi le concert de l'après midi aux Célestins, où la foule se presse de deux à quatre heures ?

L'ANCIEN PARC

L'ancien Parc — appelé aussi grand Parc —

s'étend entre l'Etablissement thermal de première classe et le Casino. Il a été planté par les soins de Napoléon I^{er}, et offre aujourd'hui aux regards, de gigantesques platanes aux magnifiques ombrages. A une allée centrale, bitumée avec soin, qui va du Casino à l'Etablissement, se relie d'autres allées qui entourent ces deux édifices ou coupent le parc en différents sens. Deux couches de gazon verdoyant bordent l'allée centrale sur laquelle sont disposés des becs de gaz pour l'éclairage du soir, et des bancs pour l'agrément des promeneurs.

Le Parc présente, selon les heures du jour, les aspects les plus variés.

Le matin il appartient aux buveurs dont le verre d'eau ne veut pas attendre, ou aux gens tourmentés par l'aiguillon de la politique. Vous les voyez glisser silencieux dans les allées du Parc, le verre traditionnel ou un journal à la main. Puis, peu à peu, le parc s'emplit de murmures : on est généralement matinal à Vichy, et dès huit heures, les promenades s'animent. Voici la première note du concert dans le Kiosque de la musique, et les premières toilettes, fraîches fleurs du matin, encore clair-semées, qui se hasardent dans le square.

A dix heures, partout le silence, le calme, la solitude : c'est l'heure de la table d'hôte, et la table d'hôte est l'ennemie naturelle du Parc ; mais à midi, la vie reparait, les allées se repeuplent.

Le Parc est dans tout son éclat à deux heures, au moment du second concert. Dans le square, se livre un combat de toilettes, un tournoi de parures, qui se continue le soir sur le bitume de l'allée centrale et dans les salons du Casino.

Alors le Parc prend un air de fête qui ne disparaît que lorsque l'orchestre a jeté sa dernière note, et la comédie, son dernier éclat de rire. La véranda, tout à l'heure étincelante de feux, rentre dans l'ombre. Il est onze heures ; les derniers bruits s'éteignent, les baigneurs attardés s'éloignent, tout se tait, la vie se retire, le Parc se repose.

LE NOUVEAU PARC

Le nouveau Parc a été conquis sur les sables de l'Allier. Sur l'emplacement qu'il occupe s'étendait autrefois une affreuse plage, et au moment des inondations, la rivière venait mêler jusque dans l'Etablissement, ses flots bourbeux aux eaux de nos sources précieuses. Aujourd'hui de forts beaux quais en pierre solide offrent, contre les envahissements de l'Allier, une digue puissante, et des arbres magnifiques ont surgi, comme par enchantement, de ces sables arides, Des millions ont opéré le miracle !

C'est le séjour de Napoléon III à Vichy qui a valu à nos thermes leur nouveau Parc. Cette création a coûté plusieurs années de travaux.

Le nouveau Parc suit la courbe gracieuse décrite par l'Allier, du pré Catelan au Barrage. C'est un vaste jardin anglais, planté de bosquets, orné de parterres et de corbeilles de fleurs, sillonné de nombreuses allées qui relie entre elles les différentes parties du Parc, où un ingénieux appareil d'arrosage entretient une perpétuelle fraîcheur.

On y remarque une jolie pièce d'eau, de beaux arbres et de magnifiques plantes étrangères. Au-

dessous du pont de l'Allier, un barage retient la masse des flots de la rivière qui s'étend en large nappe d'eau et, même pendant les plus grandes sécheresses, offre aux amateurs le divertissement d'une promenade en barque.

La partie Est du nouveau Parc est longé toute entière par le boulevard des Célestins et le boulevard National où se trouvent les chalets.

LES CÉLESTINS

L'administration a très-bien compris que les sources des Célestins étant fréquentées par un nombre considérable de baigneurs et se trouvant de plus à une certaine distance du Casino, il fallait créer, près de ces sources, un lieu de promenade et de repos. Elle y a donc planté un ravissant jardin qui s'ouvre d'une part sur le boulevard des Célestins et de l'autre, route de Nîmes. Dans le voisinage des sources, elle a installé un pavillon en plein air, où l'on peut se reposer tout à l'aise sous les ombrages, et construit une élégante galerie qui sert de salle de billard, de salon de conversation, et au besoin d'abri contre le mauvais temps.

Il ne manque qu'une chose aux Célestins, c'est un Kiosque dans lequel on ferait de la musique, sur les trois heures de l'après-midi, au moment où les buveurs se rendent à cette source.

Une des sources est reçue dans une grotte artificielle dont les parois sont ornés de tableaux... à vendre, La spéculation va se nicher dans cette grotte !

Sur le rocher au pied duquel jaillissent les trois sources (voir sources de Vichy, on remarque ce

qui reste de l'ancien couvent des Célestins, jadis si riche, si puissant et si redouté. Cette vieille habitation est occupée par le jardinier.

SOURCES DE VICHY

Toutes les sources de Vichy ont, à peu de chose près, la même composition, et renferment les mêmes éléments minéralisateurs. Les efforts tentés par les intéressés pour attribuer à telle ou telle source le monopole de la guérison dans tels ou tels cas de maladie ne prévaudront pas contre les conclusions lumineuses de l'analyse scientifique.

Rationnellement, les sources de Vichy se divisent en deux classes, suivant les différences de leur température ; les SOURCES FROIDES, excellentes pour le transport, et les SOURCES CHAUDES bues sur place avec succès.

SOURCES FROIDES

Source Larbaud, route de Nîmes. Température : 15° centigrades ; débit : 20,000 litres par 24 heures. La meilleure de toutes les sources de Vichy pour le transport.

Source des Célestins, sur le nouveau Parc. Température : 15° centigrades : débit : 23,150 litres par 24 heures.

SOURCES CHAUDES

Puits Carré, dans les sous-sols de l'Établissement thermal. Température : 45° centigrades ; débit : par 24 heures : 252,000 litres.

Puits Chomel, galerie nord de l'Établissement thermal. Température : 44° centigrades ; débit : 2,600 litres.

Grande-Grille, galerie nord de l'Établissement thermal. Température: 42° centigrades; débit: 98,000 litres.

Puits Lucas, en face l'Hôpital militaire. Température: 29° centigrades; débit: 448,000 litres.

Source du Parc, dans le Parc de Vichy, Température: 22° centigrades; débit: 44,800 litres.

Source de l'Hôpital, place Rosalie. Température: 31° centigrades; débit: 60,000 litres.

SOURCES IMPROPREMENT NOMMÉES

SOURCES DE VICHY

Outre les sources énumérées plus haut, on exploite quelques fontaines d'eau minérale, appelées à tort par les intéressés *eau de Vichy*.

Il n'y a d'eau de Vichy que celle qui jaillit sur le territoire même de la commune. La proximité de cette station thermale et la grande vogue du nom de Vichy ont engagé quelques propriétaires voisins à abuser de cette proximité et de cette vogue. Ils ont inventé « le bassin de Vichy, » un barbarisme qui crée une confusion à leur avantage. Sous prétexte que les eaux de leurs sources offraient une analogie avec celles de Vichy, ils les ont baptisées « eau de Vichy ». C'est un abus contre lequel il importe de mettre en garde le public. Rien n'empêcherait alors d'étendre indéfiniment « le bassin de Vichy » jusqu'à y faire entrer les eaux de Vals ou de Capvern, parce qu'elles ont de grands points de ressemblance avec les nôtres.

ÉTABLISSEMENT

Thermal et d'Hydrothérapie

DE LA

SOURCE LARBAUD

Boulevard des Célestins

33 cabinets de bains, 2 salles de douche en marbre, complétées par 48 cabinets de *déshabillage*, tel est le nouvel ÉTABLISSEMENT de BAINS et d'HYDROTHÉRAPIE mis depuis le 20 juin 1879 à la disposition du public. De nouveaux cabinets ont été créés qui permettent de prendre à la fois le bain et la douche.

Rien n'a été négligé pour en assurer le confortable ; les cabinets, avec leur teinte azurée, ont un aspect gai et souriant qui ne fera que rendre le bain plus agréable.

Un DOUCHEUR et une DOUCHEUSE sont attachés à l'Etablissement. Les études spéciales qu'ils en ont fait répondent de leur capacité.

ÉTABLISSEMENT PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

BAINS DE 1^{re} CLASSE

L'Etablissement thermal de première classe a été créé en 1820 par Madame la duchesse d'Angoulême. Il renferme 100 baignoires et 46 cabinets

pour douches. Le côté O. est consacré aux bains pour hommes, le côté E. aux bains pour dames.

Les deux façades principales donnent, l'une sur le Grand-Parc, et l'autre sur la rue Lucas. Une des deux galeries de l'Etablissement sert à relier cette rue au Parc, et livre accès dans les galeries des cabinets de bains, qui s'ouvrent sur des jardins très-coquets. Sous l'autre galerie jaillissent les trois sources Chomel, de la Grande-Grille et de Mesdames.

BAINS DE 2^me ET 3^me CLASSE

L'Etablissement affecté aux bains de deuxième et de troisième classe se trouve à l'O. de l'Etablissement de première classe.

Il affecte la forme rectangulaire et n'a qu'un rez-de-chaussée. Il a été bâti par la Compagnie fermière, d'après les plans de M. Badger.

Le nombre des baignoires de deuxième classe est de 480, et celui des baignoires de troisième classe, de 24, sans compter les cabinets de douches. A droite d'une galerie centrale qui traverse l'Etablissement de l'Est à l'Ouest, sont les bains pour hommes; à gauche les bains pour dames.

BAINS DE L'HOPITAL (*Place de l'Hôpital*)

34 baignoires, cabinets de douches et piscines.

ENVIRONS DE VICHY

Côte Saint-Amand

De Vichy on gagne la *Côte Saint-Amand* après avoir visité la source Larbaud (cette source a une histoire très-intéressante, voir à la page 28), située parmi les ombrages, aux bords de la route, soit en prenant à gauche, par la gracieuse villa Bulot, soit en poussant jusqu'au village d'Abrest, et en montant dans les vignes.

Cette promenade se fait généralement en voitures ou mieux, à dos d'âne.

On s'y rend non pour interroger l'histoire, car il ne s'y rattache aucuns souvenirs antiques, mais pour admirer un des plus beaux panoramas des environs de Vichy.

Du haut d'une tour la vue embrasse à plus de 20 lieues d'étendue, toute la Limagne et la vallée de l'Allier: une puissante lunette, disposée au sommet permet d'interroger tous les détails de la campagne jusqu'à Riom et même Clermont-Ferrand.

Voilà Randan, voilà Maulmont dont on aperçoit les tourelles émergeant des grands bois qui courent dans la direction de l'Auvergne; vingt villages élèvent leurs clochers qui étincellent au milieu de cette verdure sombre. Plus loin, voyez ces ondulations d'un paysage qu'on a comparé aux vagues d'une mer agitée; c'est la Limagne, tant chantée, si digne de l'être! Quel magnifique amphithéâtre de vertes forêts et de riches coteaux.

Tournez à gauche. Voyez Buset, perché sur sa montagne de granit et menaçant de ses tourelles le village qu'il écrase. Là-bas, ce sont les montagnes de Thiers, dures, sévères ; le roc Saint-Vincent, puis le noir Montoncelle, le géant de la chaîne du Forez, qui ferme de ce côté la perspective ; comme derrière la Limagne, l'œil est arrêté par le Puy-de-Dôme et les autres gigantesques montagnes de l'Auvergne.

La tour d'où l'on aperçoit et l'on admire ces merveilles est de construction toute récente ; des appartements, pratiqués dans l'intérieur, offrent un abri en cas de mauvais temps. On y a établi une buvette, un restaurant, des jeux de toutes sortes. Un jardin anglais entoure le bâtiment, et l'on assure que cette année, une pièce d'eau, émergeant sur ces hauteurs granitiques, offrira aux amateurs des poissons de choix et d'une fraîcheur qui n'aura rien de problématique.

La Montagne Verte

Joli nom ! et qui plus est, nom mérité !

La Montagne-Verte (4 kilom.) est le point le plus élevé des environs de Vichy et, comme but de promenade, il n'en est pas de plus charmant et de plus fréquenté.

On se rend à la Montagne Verte soit à pied, soit à âne, mais plus généralement en voiture. On prend par la rue de Ballore ; la route franchit les deux bras du Sichon, un pont sur le chemin de fer, et gravit la côte Chante-Grellet. On traverse la

route de Saint-Germain à Cusset, et l'on rencontre un petit village perdu dans le feuillage : c'est la Chaume-Guinard. A droite, un chemin très-ombragé sert d'avenue et conduit jusqu'aux barrières de l'établissement.

Il se compose d'un salon, d'une salle de billard et de jeux divers. Au milieu d'un très-joli jardin s'élève un belvédère bâti sur les ruines et avec les débris d'anciennes constructions que la légende fait remonter jusqu'aux Gaulois et à Jules César.

Ce belvédère est muni à son sommet de plusieurs lunettes et d'un télescope d'une puissance extraordinaire, la vue est immense, le coup d'œil enchanteur.

Vous apercevez : la grande chaîne du Forez, le Mont-Dore et les montagnes neigeuses, le Puy-de-Dôme et les géants d'Auvergne, les monts de la Creuse, de Saint-Léon et de Saint-Martin-d'Estreaux ; une foule de châteaux : Bourbon-Busset, Randan, le château de Nades, le château de Veauce, celui de la Fauconnière, le pont de Moulins, et jusqu'à la cathédrale de Bourges.

C'est le panorama le plus étendu, le plus varié, le plus merveilleux des environs de Vichy.

Un café-restaurant offre des rafraîchissements de choix et, sans même avoir besoin de prévenir à l'avance, on peut, à toute heure, déjeuner ou diner sous des tonnelles ombragées, disposées en plein air, au milieu du jardin dont les fruits sont gracieusement mis à la disposition des visiteurs par le propriétaire de la Montagne Verte.

Cusset

Cusset ne se trouve qu'à trois kilomètres de Vichy.

On s'y rend d'ordinaire par le chemin de Mesdames, qui doit son nom à M^{mes} Adélaïde et Victoire de France, dont la main planta, en 1785, les premiers arbres qui l'ombragent.

C'est une agréable allée, qui s'achemine sous les peupliers entre la route et un frais ruisseau, le Sichon. On remarque en passant l'usine à gaz, les moulins, la papeterie ; et l'on entre à Cusset.

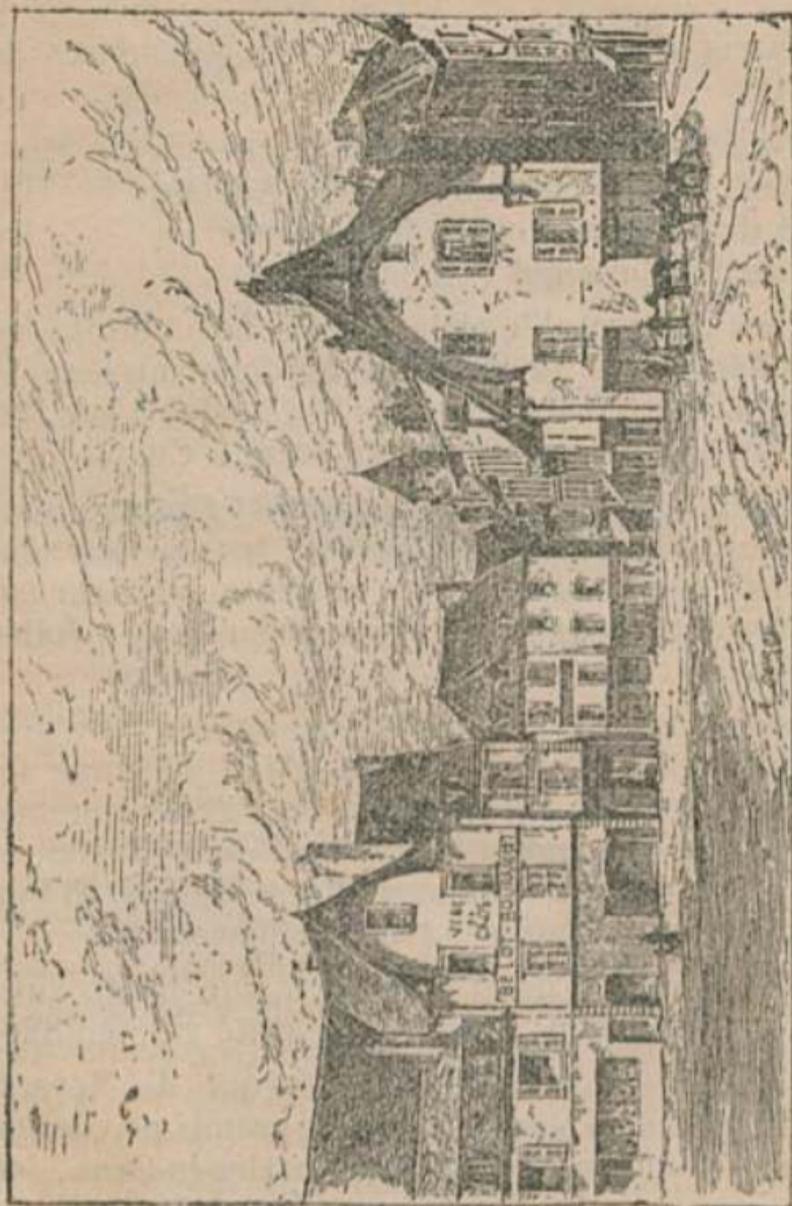
Vieille ville et vieille renommée ! Les rues sont étroites, tortueuses, mal pavées ; les maisons sont noires ; quelques-unes sont curieuses par leur caractère antique et les débris des vieux âges qu'elles présentent.

Cusset possède une belle place et une belle promenade. Sur les dépendances d'une ancienne abbaye se trouvent l'Hôtel-de-Ville, l'Ecole communale, la Gendarmerie, le Tribunal de 1^{re} instance, la Justice de paix et un magnifique Collège. Et l'on n'a pas réussi à utiliser tout l'emplacement.

L'histoire de Cusset remonte à une haute antiquité. Il était déjà question de cette ville en 820.

A cette époque, Eumène, évêque de Nevers, fonda un monastère qui jouit de grands privilèges, accordés [ou confirmés] par Charles-le-Gros, en 886, et sous le haut patronage des évêques.

En 1236, Hugues de Clermont érigea ce couvent en abbaye de filles nobles. Autour du monastère,



Place de Cusset

on vit se grouper des habitations, et bientôt, de cette agglomération naquit une ville. Cusset était à son berceau.

L'abbesse avait alors sur la cité « la justice haute, basse et moyenne » ; en 1184, elle céda la moitié de ses pouvoirs au roi, qui eut ainsi, à son tour, droit de justice sur ladite ville de Cusset.

Plus tard fut établi, à Saint-Pierre-le-Moutier, un baillage royal dont relevaient l'Auvergne et le Bourbonnais, et un lieutenant-général du bailli fut envoyé à Cusset. C'était, disent les chroniques, un personnage considérable, ce qui prouve que Cusset, à peine né, avait déjà une certaine importance.

Le baillage de Cusset fut ensuite détaché de celui de Saint-Pierre, puis Louis XI voulut les réunir ; mais son ordonnance n'eut pas de suite. Il y était dit cependant, à propos de Cusset « que le roy veut « élever et décorer ladite ville qu'il a fait fortifier « et remparer tellement qu'elle est en grande défense, et fera ladite ville lesdites fortifications « qui sont en grande magnificence, en apparence « les plus belles murailles et clostures de ville de « tout nostre royaume, »

Cependant Cusset avait été le théâtre, pour Louis XI, d'une terrible humiliation. C'est là que, vaincu dans la guerre de la *Praguerie*, le fils rebelle avait fait amende honorable aux pieds de Charles VII, son père. On montre encore la maison où s'opéra cette réconciliation. De Cusset, Charles signa aussi des lettres où il signifiait à ses sujets « la soumission de son fils » qu'il avait « reçue humblement et bénignement. »

Louis, une fois roi, oublia les humiliations du dauphin. Cusset lui parut une ville admirablement placée pour faire échec à un feudataire trop puissant, le duc de Bourbon ; de là, sans doute, la faveur particulière avec laquelle il traita la bonne ville. Peut-être y fut-il aidé par un favori, nommé Jacques Doyat, que l'on dit natif de Cusset. Ce Doyat, après avoir joué auprès de Louis XI un personnage considérable, fut, sous Anne de Beaujeu, fouetté en public, par la main du bourreau, à Paris, puis à Montferrand. On lui perça la langue et on lui coupa les oreilles.

Plus on s'élève haut, plus la chute est profonde.

L'abbaye de Cusset vit la révolution de 1789 et fut détruite par elle. D'autres édifices religieux avaient été fondés dans cette ville : entre autres, l'église collégiale de Notre-Dame, où il y avait un chapitre de dix-huit chanoines, et une commanderie de l'ordre de St-Augustin, dans le faubourg St-Antoine.

On trouve dans Nicolai une description du Cusset antique ; le Cusset moderne ne ressemble en rien à ce tableau. Tout l'appareil militaire et guerrier a disparu, sauf une tour épaisse et noire qui sert actuellement de prison.

Cusset se trouve agréablement assis sur deux ruisseaux au pied de trois collines qui, de toutes parts, en ferme les abords, sauf par la route de Vichy.

Les Malavaux

Malavaux (6 kilomètres de Vichy) signifie *vallée maudite*. Ce lieu semble, en effet, frappé de malédiction et a été certainement le théâtre de cataclysmes. Un puits, dans la montagne, porte le nom de *Puits du Diable*. Nombre de gens dans le pays ne voudraient pas encore passer la nuit sur la hauteur des Malavaux, qu'on dit mal hantée. Un fond de vérité historique a d'ailleurs augmenté ces terreurs superstitieuses : Jadis un castel de Templiers se dressait là, et à l'histoire de cette seigneurie se lient des souvenirs de femmes et de filles enlevées. On voit encore quelques pierres, vestiges d'une puissance évanouie.

Les Malavaux sont classés au premier rang des promenades de Vichy. Pas un souverain n'est venu à nos thermes, sans leur rendre visite.

L'on s'y rend en passant par Cusset et en suivant la route de Lapalisse jusqu'au pont de Genat, puis l'on entre dans la vallée des Malavaux en longeant le petit ruisseau de Jolan, lequel répand une agréable fraîcheur et nourrit des truites et des écrevisses d'un goût exquis, qui font la grande renommée des déjeuners ou diners du café-restaurant des Malavaux.

L'Ardoisière

Les visiteurs de Cusset poussent d'ordinaire leur excursion jusqu'à l'*Ardoisière*, à 8 kilomètres de là et à 42 kilomètres environ de Vichy.

A l'Ardoisière ne se rattachent aucuns souvenirs historiques. Son nom lui vient simplement d'une carrière d'ardoises dont la spéculation n'a pu tirer parti, et qui a été abandonnée depuis assez longtemps déjà.

On visite, sur la route de l'Ardoisière, le village des Grivats, célèbre par les fameuses toiles de Vichy qui s'y fabriquaient. Des pans de murs noircis laissent voir les restes d'une vaste construction appartenant autrefois aux comtes de Bourbon-Busset, et servant de corps principal de fabrique. Un incendie a dévoré, en 1867, cette construction et a détruit l'industrie qui animait les Grivats.

Au sortir de ce village, la route s'engage brusquement dans des gorges boisées : on saute un pont américain ; on gravit une colline, et l'on a devant soi l'Ardoisière.

Si vous avez faim ou soif, voici une buvette et un restaurant. Ce ruisseau qui mugit, c'est le Sichon : ses eaux vives nourrissent des truites succulentes et des écrevisses délicieuses. Si vous êtes venu seulement en admirateur de la nature, vous êtes ici dans un des paysages les plus pittoresques des environs de Vichy.

N'entrez pas dans la carrière si la sueur couvre encore votre corps ; un froid glacial vous saisit en

L'Ardouisière



entrant. Bientôt vous entendez un clapotement sinistre. C'est l'eau qui suinte aux parois de la galerie et qui tombe goutte à goutte dans un puits dont on a pas encore, dit-on, mesuré la profondeur.

On a hâte de sortir de ce froid et de cette obscurité pour revoir la vive et chaude clarté du jour.

Des sentiers ombreux vous conduisent au Gourre-Saillant. C'est, comme le dit spirituellement M. L. Enduran dans ses lettres sur Vichy, le Niagara, la chute du Rhin de la montagne bourbonnaise. L'eau du ruisseau, précipitée d'un rocher tombe dans un bassin en entonnoir qu'elle blanchit d'écume. Cela ne vaut pas les cascades de la Suisse, c'est une cascatelle en miniature ; mais il faut bien se contenter de ce qu'on a.

L'Ardoisière était habitée il y a bientôt quarante ans, disent les vieillards du pays, par un moine, un rude et sévère anachorète, qui catéchisait les pâtres du voisinage. Mais les mortifications ne tuèrent pas chez lui la concupiscence de la chair, et un beau jour le saint homme fut soupçonné d'induire en péché les innocentes bergères d'alentour. Ce bruit n'était pas une calomnie. Frère Jean fut ravi à sa grotte..... L'enquête trouva bien autre chose. Il fut prouvé que l'anachorète avait été au baigne et qu'il avait quitté les travaux forcés pour la vie contemplative. On le réintégra aux galères.

Bourbon-Busset

Voici un fier manoir féodal, armé en guerre comme au temps où ses machicoulis, ses créneaux et ses tours superbes pouvaient défier l'assaut.

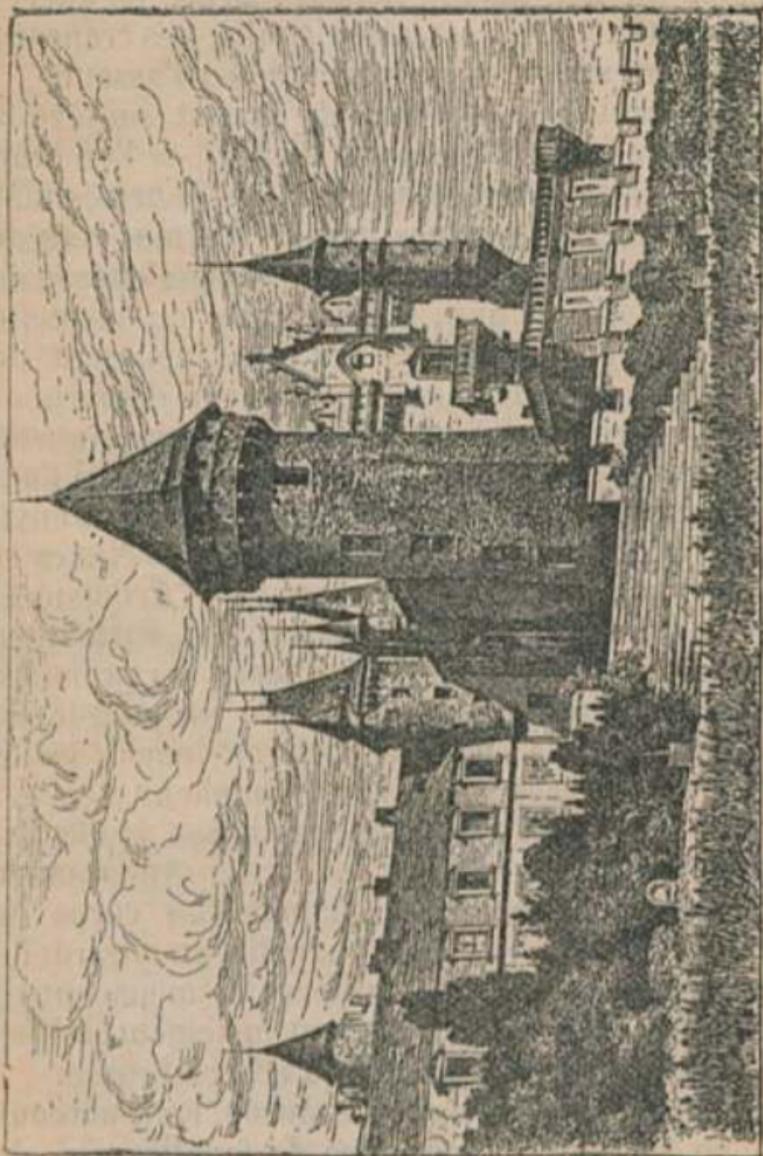
En entrant dans le village de Busset, on lève la tête sous le coup d'une sorte d'effroi, et l'on croit à chaque instant voir surgir sur ces énormes machines de pierre quelques hérauts d'armes vêtu de toutes pièces. Il semble que nous soyons encore en pleine féodalité et que, par un coup de baguette d'enchanteur, les siècles qui nous séparent de cette époque reculée aient tout-à-coup disparu.

L'aspect rude et sec de la montagne sur laquelle Busset élève son fier castel répond à celui de l'antique manoir. Busset se trouve à 14 kilomètres environ de Vichy : on s'y rend par la route de Nîmes et le village d'Abrest, et par Cusset et l'Ardoisière.

La porte d'entrée du château est surmontée d'une énorme tour tapissée de lierre. La première cour, dans laquelle on pénètre par un pont-levis, est séparée de la seconde par une longue grille qui a deux entrées sur la cour d'honneur.

On a devant soi une façade gothique moderne, curieusement imitée du vieux style. Au premier étage, un riche balcon ; à gauche, un corps de bâtiment terminé par une chapelle en pierre de Volvic ; puis trois tours, altières et menaçantes, dont l'une, la Tour de Riom, est justement célèbre par le magnifique panorama qu'elle embrasse.

L'intérieur est un véritable musée. En le parcourant, en visitant les souvenirs de familles qui s'y trouvent, on parcourt les siècles écoulés, en effet, ce castel moyen-âge est riche en souvenirs historiques.



Château de Bourbon-Buset

Au xiv^e siècle, Busset avait pour seigneur Guillaume de Vichy. Une Marade de Vichy, dame de Busset, épousa Morino! de Thouzel. Busset passe ensuite dans la maison d'Allègre, puis dans celle de Bourbon par le mariage de Marguerite d'Allègre avec Pierre de Bourbon. Mais Louis, père de Pierre de Bourbon, s'étant marié en Allemagne sans le consentement du roi et du duc de Bourbon son père, les enfants de cette union furent considérés comme illégitimes, et cette marque de bâtardise s'attacha au berceau de la famille de Bourbon-Busset.

Pierre, fondateur de cette famille, essaya vainement de l'effacer et de faire reconnaître la légitimité de sa naissance.

Philippe, de Bourbon, baron de Busset, son successeur, fut échanson de Louise de Savoie. Il continua le procès intenté par son père à la maison de Bourbon pour faire reconnaître la légitimité de sa famille ; et le roi, par un arrêt homologué au parlement de 1518, donna gain de cause à ses réclamations, sans cependant l'admettre au partage des biens de la maison. Dès lors, les rois de France donnèrent le nom de *Cousins* aux descendants de Philippe de Bourbon, et un brevet, accordé en 1661 par Louis XIV, les autorisa à prendre définitivement ce titre.

Parmi les descendants fameux de cette illustre maison, citons Claude de Bourbon, gouverneur du Limousin, Louis de Bourbon, lieutenant-général d'artillerie, mort au siège de Fribourg en 1677, et M. le général François de Bourbon-Busset, père de M. Charles de Bourbon-Busset, le propriétaire actuel, dont la main libérale répand tant de bienfaits surtout la contrée avoisinante.

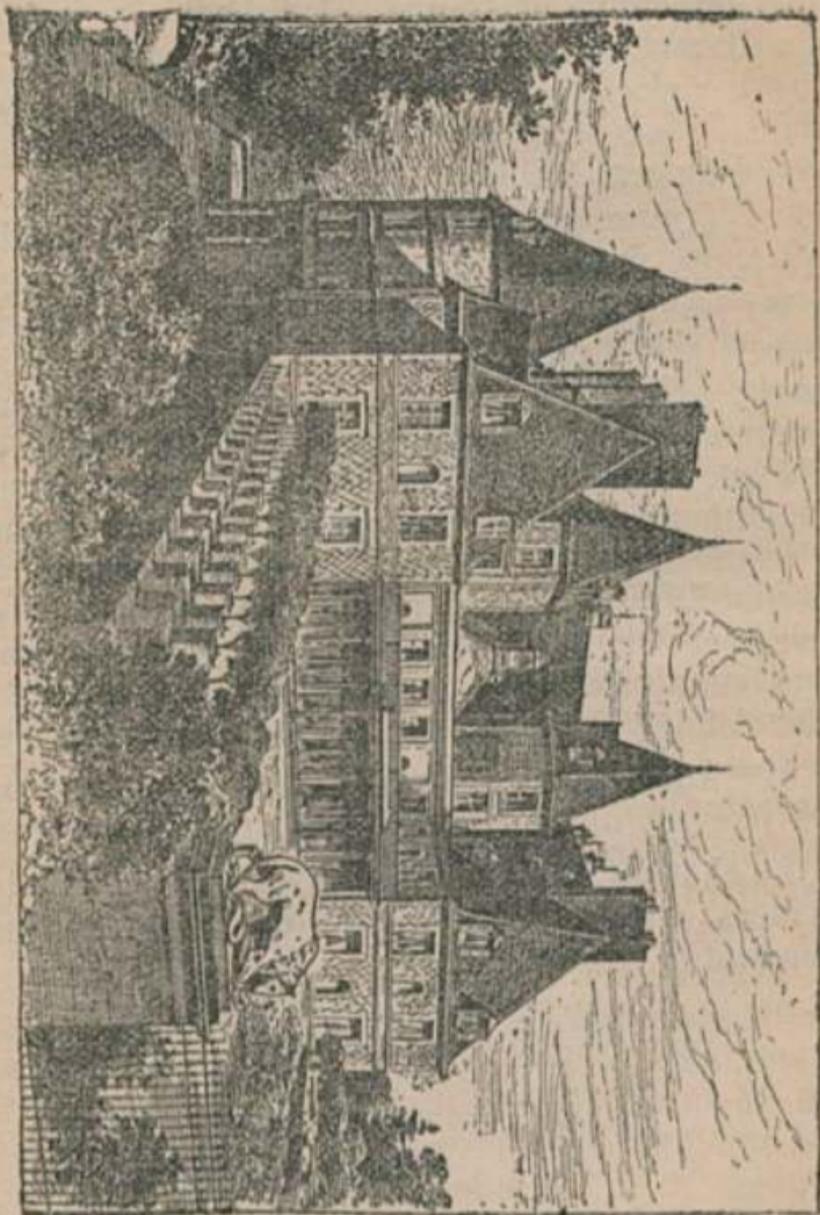
Randan-Maulmont

Randan est à 46 kilomètres de Vichy. On s'y rend par une route parfaitement entretenue et courant presque toujours à travers bois. C'est une des promenades des plus fréquentées des environs de Vichy.

Une longue avenue conduit à la grille qui s'ouvre sur la cour d'honneur. On entre, et l'on a devant soi un château qui offre tous les dehors d'une confortable habitation moderne. Il est ancien cependant, comme nous le verrons tout à l'heure en feuilletant son histoire ; mais les réparations multiples dont il a été l'objet ont fait disparaître presque complètement tout vestige des antiques constructions.

L'intérieur du château est tout plein de curiosités historiques. On visite une galerie de tableaux dus au pinceau de la jeune princesse Marie d'Orléans ; on parcourt la salle du musée, la chambre de M^{me} Adélaïde et son oratoire, le salon d'honneur qui réunit le billard à la bibliothèque ; la chambre à coucher du roi Louis-Philippe ; la chapelle, avec ses vitraux peints et ses murs revêtus de stuc ; la salle à manger, également recouverte de stuc, décorée d'arabesques, et présentant dans son parquet un fort beau travail de mosaïque ; enfin les cuisines dont les proportions sont dignes du gigantesque appétit des héros d'Homère.

Le parc qui touche au château est vaste et parfaitement disposé pour l'imprévu et la splendeur des perspectives.



Château de Randan

Randan date de loin. Un couvent de Bénédictins lui donna naissance, et il devint le chef-lieu du Randanois, châtellenie d'Auvergne. Puis sa fortune s'éclipsa. Le château de Randan tomba dans l'obscurité d'une famille qui eut pour dernier représentant Guillaume de Randan.

Jean de Polignac, qui en hérita, maria sa fille, Anne de Polignac, au duc de Sancerre qui périt à Marignan. Cette noble dame épousa, en secondes noces, le 5 février 1518, François de Laroche-foucault, prince de Marcillac, dont les descendants jetèrent sur Randan beaucoup d'illustration et d'éclat. Randan fut érigé en duché, par la faveur de Catherine de Laroche-foucault, première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, et gouvernante de Louis XIV. Il passa ensuite dans la maison de Lorge et dans celle de Choiseul, dont le représentant vendit en 1821, une partie du domaine à M^{me} Adélaïde, qui le légua au duc de Montpensier.

M^{me} Adélaïde versa sur le pays des bienfaits dont les pauvres ont gardé un vif et profond souvenir.

Le château de Randan est resté la propriété des princes d'Orléans qui le visitent assez souvent pendant la saison d'été.

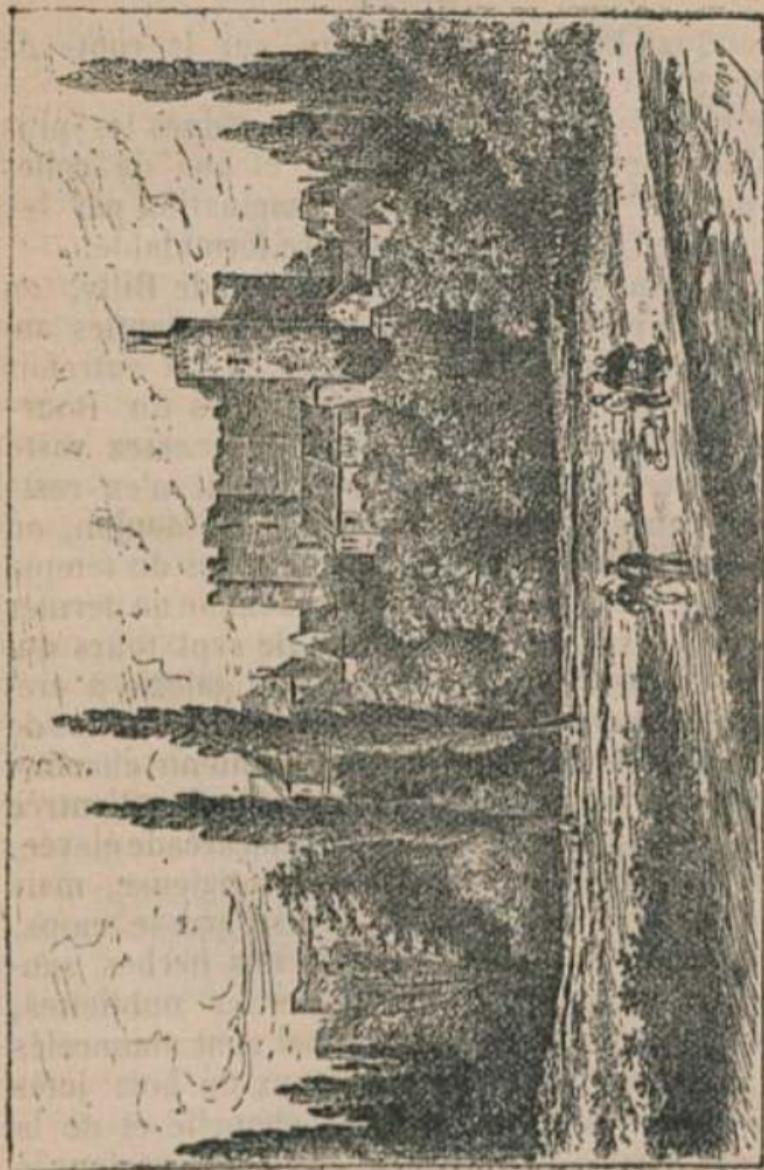
Billy

A quinze kilomètres de Vichy, sur la route de Cusset à St-Germain.

Le château de Billy est une des ruines les plus considérables du Bourbonnais, et une de celles qui parlent le plus haut à l'imagination par les restes de ce qui fut une puissance formidable.

En voyant les ruines du château de Billy, on n'a pas de peine à croire ce que rapportent les anciennes chroniques, à savoir que ce fut autrefois une des plus importantes châtellenies du Bourbonnais. L'enceinte de ce castel était assez vaste pour enfermer tout un village ; mais il n'en reste que quelques murailles en ruines. Le donjon, ou forteresse, a mieux résisté aux outrages du temps. Il a conservé, jusqu'à nos jours, comme un dernier reste de puissance. Il est formé de sept tours qui communiquent entre elles par une galerie à créneaux et à meurtrières. Ces galeries sont munies de sortes de casemates qui peuvent contenir chacune de huit à dix hommes. Deux tours défendent l'entrée et communiquent entre elles par une arcade élevée. Ces murs sont d'une épaisseur prodigieuse, mais tout cela est ruiné, délabré, dévasté par le temps.

L'intérieur du donjon est livré aux herbes sauvages. On y pénètre pour visiter les oubliettes, une sorte de puits au fond duquel sont amoncelés des tas de cailloux et de morceaux de bois jetés par la main des visiteurs. De la chapelle et de la salle des gardes qu'on trouve en pénétrant dans le donjon, il ne reste que des ruines ! A l'Est, la tourelle de vigie, avec son escalier en spirale, s'élance encore pour percer la nue.



Château de Billy

On s'accorde à faire remonter au xiv^e siècle la construction du château de Billy. C'est au xv^e siècle que la ville de Billy dut jeter le plus vif éclat. Plusieurs constructions curieuses et assez bien conservées rappellent cette époque. Une maison style renaissance, porte cette devise : *Dieu est ma haute tour et forteresse*. Ailleurs on lit : *L'homme est plus chargé de son péché que moi de ma tour*.

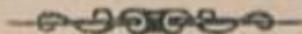
On croit que le château cessa d'être habité dès le xvi^e siècle.

Billy a été autrefois ville close, comme en font foi les débris d'une porte, formée d'une arcade et de deux tours.

A Billy se rattache une aventure plaisante, racontée, par les chroniques.

Un bon paysan du temps passé y prit femme, croyant avoir épousé la vertu faite chair et os pour la circonstance. Au bout de cinq mois d'hymen, cruelle déception ; la dame accouchait d'un gros et beau gars. Le bonhomme, tout perplexe, alla consulter un avocat sur l'excentricité du cas. D'aventure, le jurisconsulte se trouva être un homme d'esprit, et pour éviter de jeter la brouille dans un ménage aussi intéressant, il répondit du ton le plus naturel du monde : Comment ! tu ne sais pas que d'après nos lois, les femmes accouchent ici au bout de quelques mois seulement. Tiens, lis ! Et, ouvrant un gros volume, il fit lui-même semblant de lire :

Dans Billy en Billezois,
Pour la première fois,
Femmes accouchent à cinq mois.

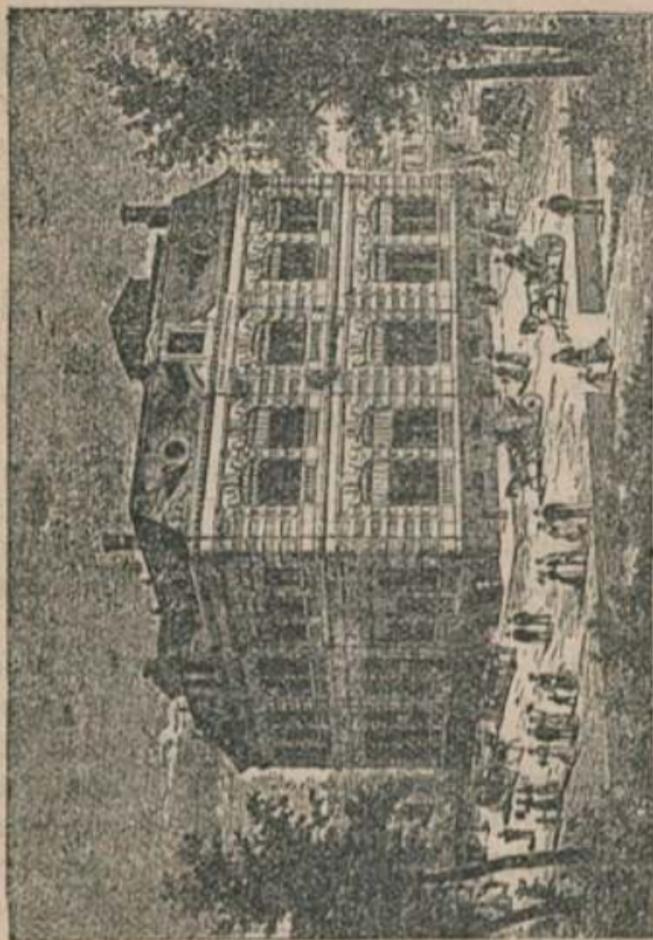


SALON DE CONVERSATION

Salon de Lecture

SALONS DE JEUX — SALLES DE BILLARD

CERCLE INTERNATIONAL



Abonnement au Cercle : 20 fr.

Restaurant de 1^{er} ordre

DÉJEUNERS ET DINERS A TOUTE HEURE

COURS DE LA BOURSE, 2 FOIS PAR SEMAINE

Service des Dépêches Politiques d'Havas

CERCLE INTERNATIONAL

Jusqu'à ce jour, la Compagnie Fermière avait au Casino le monopole des jeux. Y jouait qui voulait après avoir payé son entrée. Le **Cercle de Vichy**, que l'on pourrait appeler le Cercle des indépendants, a, sous la présidence de M. G. Durin, maire de Vichy, accompli une œuvre pie en dotant notre ville d'un tapis vert où les adorateurs de la dame de pique pourront, loyalement du moins, perdre leur argent et éviter le *grec*, ce chancre rongeur de la susdite dame.

C'est dans ce but qu'a été fondé le **Cercle International** greffé sur le Cercle de Vichy. Les articles 8 et 9 du règlement (1), s'ils ne sont pas lettres mortes, nous sont un sûr garant de la moralité avec laquelle tout se passera dans le palais de MM. JURIETTI ET C^{ie}. Il est situé sur le Parc, au coin de la rue Cunin-Gridaine et de la nouvelle rue Sornin-Gagnière.

(1) ARTICLE 8

Tout membre du Cercle a le droit d'y accompagner ses parents et amis non domiciliés à Vichy.

Les introductions seront consignées sur un registre.

Les noms, qualités et domiciles des personnes présentées ainsi que du présentateur y seront inscrits.

En aucun cas, une personne ne faisant pas partie du Cercle ne pourra s'y présenter seule.

ARTICLE 9

Du 1^{er} mai au 1^{er} novembre de chaque année, les membres des Cercles de France, des colonies et de l'étranger porteurs de la carte du Cercle dont il font partie, de leur quittance dernière ou présentés par deux parrains, sous leur responsabilité personnelle, pourront être admis temporairement au Cercle sur leur demande formulée par écrit. La commission statuera sur chaque demande dans le délai maximum de deux jours, et délivrera une carte à tout membre reçu.

La Commission délibérera valablement au nombre de sept membres.

En cas d'infraction au règlement, elle pourra retirer la carte donnée sans qu'il y ait lieu d'entendre le délinquant.

CASINO DE VICHY

Le Casino a été bâti en 1865 par la Compagnie fermière, d'après les plans de M. Badger.

Il s'élève à l'extrémité sud du Parc, dans l'axe de la grande allée centrale, et occupe une superficie de 2,500 mètres carrés.

Comme aspect extérieur, ce n'est pas une œuvre d'art : il n'a de vraiment remarquable que la façade principale, ornée d'une véranda et de statues, œuvre de M. Carrier-Belleuse, symbolisant les *quatre saisons*. La véranda donne accès à un square entouré de grilles qui s'étend devant l'édifice.

Le Casino est partagé par une galerie centrale ; sur cette galerie s'ouvrent tous les salons du Casino, au nombre de six savoir :

Le Salon des Dames,

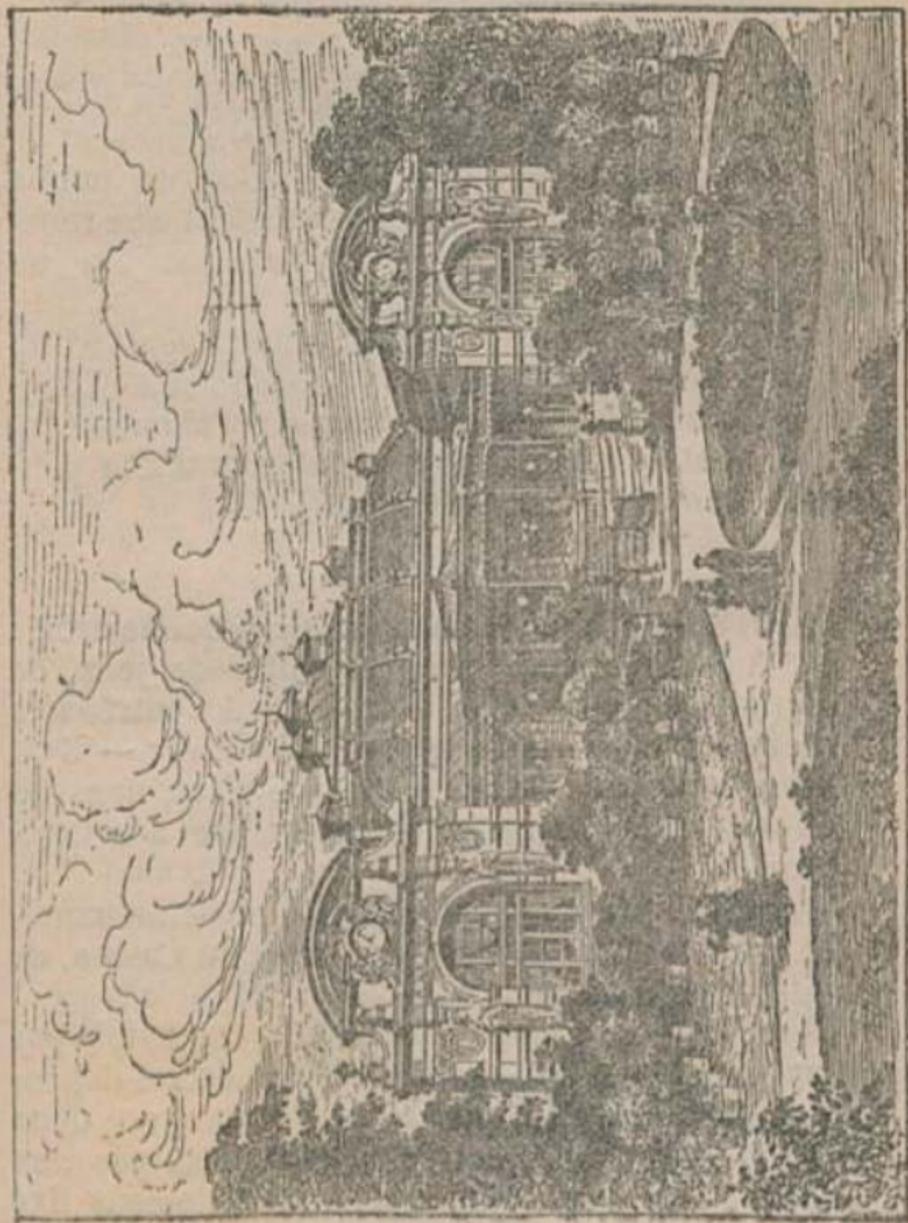
Le Salon de Lecture, où l'on peut lire les journaux, parcourir les revues, faire sa correspondance, rédiger des télégrammes que l'Administration se charge, si on le désire, de faire porter aux bureaux,

Le Grand Salon des Fêtes, une salle aussi vaste que magnifiquement décorée où se donnent les bals et les concerts de la saison ;

Une Salle de Billard,

Une Salle de Jeux,

Une grande et belle *Salle de Théâtre*, pouvant contenir jusqu'à mille personnes, et où chaque jour, du 15 mai au 15 septembre, se donne une soirée dramatique ou lyrique.



Casino

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU THÉÂTRE ET DU CASINO.

Arrêté préfectoral du 12 mai 1875

ART. 1^{er}. — Le Casino est ouvert du 15 mai au 4^{or} octobre, Toutefois les salons des dames et de billards demeureront à la disposition du public abonné jusqu'au 16 octobre, moyennant une redevance supplémentaire de 50 centimes par jour, ou de 5 fr. par quinzaine.

Le Théâtre est ouvert du 15 mai au 15 septembre.

ART. 2. — L'abonnement au Casino ou au Théâtre est d'un mois. On n'est admis à l'abonnement ou à l'entrée que sur la présentation d'une personne honorablement connue.

CASINO

ART. 3. — L'abonnement au Casino donne droit :

1^o A l'entrée libre dans les salles de jeux, de billards, de lecture et de bal ; — 2^o A l'entrée aux bals et aux concerts de la salle des Fêtes ; — 3^o A l'usage gratuit des chaises dans le Parc, dans les Célestins et les Promenades appartenant à la Compagnie.

ART. 4. — Il y a, quatre fois par semaine, musique ou bal dans la salle des fêtes du Casino, de huit heures à dix heures du soir.

ART. 5. — La Compagnie se réserve, une fois par semaine, l'usage de la salle de bal et de ses dépendances. Ce jour-là, qui devra être annoncé deux jours à l'avance, l'entrée n'appartient pas aux abonnés. Le prix d'entrée sera spécialement fixé par la Compagnie, qui devra en donner connaissance au Commissaire du Gouvernement vingt-quatre heures à l'avance.

ART. 6. — Les prix seront fixés de la manière suivante :

Abonnement par personne.....	25 fr. »
Abonnement d'un enfant au-dessous de 15 ans.....	10 »
Entrée pour un jour, même les jours de bal ou de concert.....	2 »

ART. 7. — Les Salons de jeux, de lecture et de billards sont à la disposition du public abonné, de sept heures du matin à onze heures du soir, ou au plus tard à minuit, suivant les besoins du service.

ART. 8. — Il est interdit de fumer dans le salon de lecture, la salle des fêtes et ses dépendances.

ART. 9. — Dans la salle de lecture, il est mis à la disposition des abonnés des journaux politiques, littéraires et revues en quantité suffisante.

ART. 10. — Les jeux autorisés sont ceux connus sous le nom de jeux de société, tels que le piquet, l'écarté, l'impériale, le whist, les douze points, le boston, le bésigue, le trictrac, le domino, les échecs et le billard.

ART. 11. — Les prix des jeux sont tarifés ainsi qu'il suit :

Le Whist.....	5 fr. »
Le Piquet, en tête à tête.....	3 »
Le Piquet ou Ecarté, la passe.....	2 »
Le Billard au jour, l'heure.....	1 50
Le Billard à la lumière, l'heure.....	2 50
Les Dominos, le Trictrac, les Echecs, la séance	1 »

ART. 12. — Le changement des cartes est obligatoire toutes les heures.

THÉÂTRE

ART. 13. — L'entrée ou l'abonnement au Théâtre est distinct de l'entrée ou de l'abonnement au Casino.

ART. 14. — Il est interdit de fumer dans la salle de spectacle.

ART. 15. — Les prix, les jours de représentations ordinaires, sont fixés de la manière suivante:

Entrée avec stalle numérotée.....	4 fr.	»
Entrée pour une loge de quatre places	16	»
Abonnement au Théâtre pour une personne avec stalle numérotée...	45	»
Entrée cumulée d'un jour pour le Casino et le Théâtre.....	5	»
Abonnement au Théâtre et au Casino, pour une personne.....	60	»
Abonnement de famille, comprenant soit le mari et la femme, soit l'un des deux avec un enfant.....	100	»

ART. 16. — Les représentations extraordinaires, c'est-à-dire celles dans lesquelles paraîtront des artistes étrangers à la troupe habituelle, doivent être annoncées deux jours à l'avance. Les affiches et programmes indiqueront les prix spéciaux des places numérotées et des loges.

La Compagnie se réserve l'usage de la salle de spectacle une fois par semaine. Pour ces jours réservés, qui devront être annoncés deux jours à l'avance par des affiches indiquant le prix d'entrée, les abonnements seront généralement suspendus.

CARTE D'ABONNEMENT

ART. 17. — Les Cartes d'abonnement, soit pour le Théâtre, soit pour le Casino, sont personnelles et doivent être présentées à toute demande des agents de la Compagnie.

Elles sont nominatives, signées par le titulaire, et ne peuvent être ni prêtées, ni cédées, ni vendues.

S'il était fait usage d'une carte d'abonnement périmée, ou si toute autre personne que le titulaire en faisait usage, le porteur devrait payer à raison des prix fixés ci-dessus, et la carte serait retirée.

De plus, la fraude serait l'objet d'un procès-verbal dressé par l'un des agents assermentés de la Compagnie, et la contravention poursuivie conformément au droit commun.

ART. 18. — Les Salons du Casino et la Salle du Théâtre doivent être fermés à onze heures du soir ou au plus tard à minuit, suivant les besoins du service.

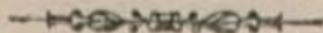
VU ET APPROUVÉ :

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Vicomte DE MEAUX.

Le Préfet de l'Allier,

Baron F. DE NERVO.



MÉDICATION THERMO-RÉSINEUSE

DU

DOCTEUR CHEVANDIER
Député

ETABLISSEMENT A VICHY

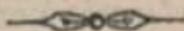
VILLA MARIA

AVENUE DES CÉLESTINS

Près le Parc Lardy

SOUS LA DIRECTION DU DOCTEUR

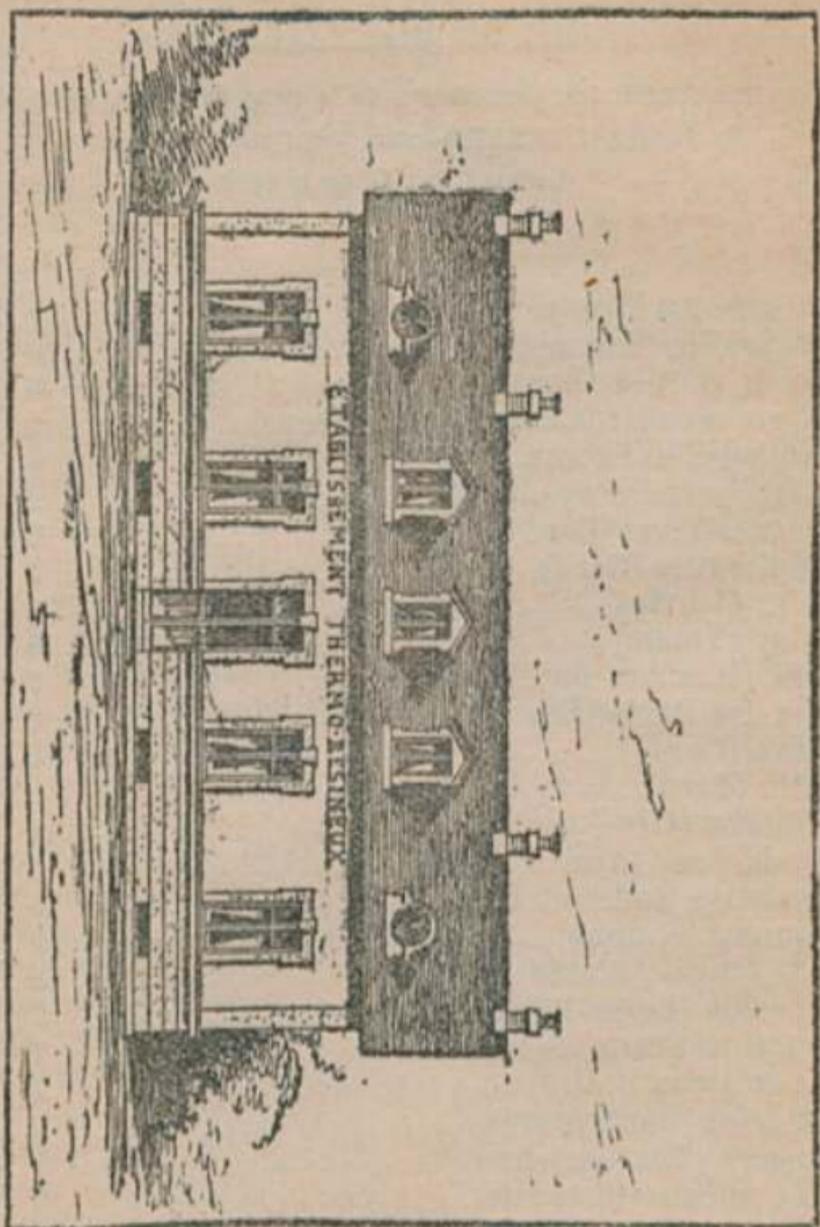
CAROLUS DE LA SALZÈDE



Les Bains de Vapeurs Térébenthinées sont une des acquisitions les plus importantes de la médecine contemporaine, et le plus puissant remède contre les affections chroniques, Rhumatismes, Goutte, Névralgies, Sciatiques, Catarrhes Pulmonaires, Utérins, Vésicaux, affections des Voies respiratoires, Laryngites, Obésité, Engorgements, Lymphatiques, Tumeurs blanches, etc.

La méthode Thermo-Résineuse vient compléter le traitement alcalin par les eaux, les bains, les douches de Vichy. C'est un concours mutuel pour affirmer la guérison.

Aujourd'hui, la pratique des Bains de Vapeurs Térébenthinées est constituée en méthode rationnelle; les preuves en sont faites, la valeur constatée par les Sociétés savantes, et l'Académie de Médecine.



Etablissement Thermo-Résineux, Villa Marla, avenue des Célestins, à Vichy.

PRIX DE TRANSPORT D'UNE CAISSE D'EAU DE 50 BOUTEILLES

Aux **TARIFS** les plus réduits de la gare de Vichy, garantis par
la Maison **LARBAUD Aîné**, propriétaire de la Source
Larbaud, aux Gares ci-après :

A

Abancourt (Somme)	11 f.
Abbeville (Somme).....	10 10
Agen (Lot-et-Garonne).....	8 20
Aigre-Feuille (Charente-Inférieure).....	9 05
Aiguebelle (Savoie).....	6 90
Aigueperse (Puy-de-Dôme).....	2 15
Aigues-Vives (Gard).....	7 35
Aimargues (Gard).....	7 25
Aire (Landes)	10 10
Aisy (Yonne).....	6 65
Aix (Bouches-du-Rhône).....	7 70
Aix-les-Bains (Savoie).....	6 15
Alais (Gard)	6 35
Albi (Tarn).....	8 30
Alençon (Orne).....	8 50
Ambérieux (Ain).....	5 "
Amboise (Indre-et-Loire).....	5 75
Amiens (Somme).....	9 40
Amplepuis (Rhône).....	3 15
Ancenis (Loire-Inférieure).....	7 15
Ancy-le-Franc (Yonne).....	7 95
Andrézieux (Loire).....	3 85
Andelot (Haute-Marne)	7 50
Angers (Maine-et-Loire).....	7 50
Angoulême (Charente).....	7 95
Annecy (Haute-Savoie).....	6 80
Annonay (Ardèche).....	5 30
Arbois (Jura.).....	6 45

Arbresle (Rhône).....	3	65
Arcachon (Gironde).....	8	80
Arches (Vosges).....	8	90
Argenton (Indre).....	6	"
Argentan (Orne).....	8	80
Arras (Pas-de-Calais).....	10	45
Aubais (Gard).....	7	30
Aubin (Aveyron).....	6	70
Auch (Gers).....	9	45
Aurillac (Cantal).....	5	40
Autun (Saône-et-Loire).....	4	85
Aubusson (Creuse).....	4	55
Auxerre (Yonne).....	8	"
Avallon (Yonne).....	8	70
Auxonne (Côte-d'Or).....	5	80
Avignon (Vaucluse).....	7	35
Avesne (Nord).....	10	70
Avricourt (Meurthe).....	8	30

B

Bayeux (Calvados).....	8	80
Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)....	10	45
Bar-le-Duc (Meuse).....	8	30
Bar-sur-Seine (Aube).....	7	55
Bar-sur-Aube (Aube).....	7	90
Bayonne (Basses-Pyrénées).....	11	"
Beaune (Côte-d'Or).....	5	15
Beauvais (Oise).....	8	65
Bédarieux (Hérault).....	8	85
Beaugency (Loiret).....	6	15
Belfort (Haut-Rhin).....	8	10
Bellegarde (Ain).....	6	25
Belleville (Rhône).....	5	30
Bellevue (Loire).....	4	15
Belvès (Dordogne).....	7	75
Bazas (Gironde).....	8	80
Bercy (Seine).....	6	95
Bernay (Eure).....	7	55

Besançon (Doubs).....	6	55
Bessay (Allier).....	2	10
Béthune (Pas-de-Calais).....	10	90
Béziers (Hérault).....	8	15
Biarritz (Basses-Pyrénées).....	11	15
Blois (Loire-et-Cher).....	6	65
Bonneval (Eure-et-Loire).....	6	95
Bonny (Loiret).....	4	50
Bonson (Loiret).....	3	95
Bordeaux (Gironde).....	7	55
Boulogne (Pas-de-Calais).....	11	15
Bourges (Cher).....	3	90
Bourg (Ain).....	4	90
Bourgoin (Isère).....	4	75
Brassac (Puy-de-Dôme).....	3	50
Brest (Finistère).....	9	80
Bressuire (Deux-Sèvres).....	8	55
Bretigny (Seine-et-Oise).....	7	75
Briard (Loiret).....	4	70
Brioude (Haute-Loire).....	3	75
Briouze (Orne).....	7	80
Brives (Corrèze).....	7	50
Brunoy (Seine-et-Oise).....	6	95
Bussière-Galand (Haute-Vienne).....	8	55

C

Cahors (Lot).....	9	50
Calais (Pas-de-Calais).....	11	35
Caen (Calvados).....	8	>
Cambrai (Nord).....	10	60
Cannes (Alpes-Maritimes).....	10	>
Carpentras (Vaucluse).....	7	45
Carcassonne (Aude).....	8	70
Castelnaudary (Aude).....	8	70
Castres (Tarn).....	9	10
Cette (Hérault).....	7	30
Chabris (Indre).....	4	70
Chalais (Charente).....	8	40

Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).....	4	60
Châlons-sur-Marne (Marne).....	8	85
Charenton (Seine).....	6	95
La Charité (Nièvre).....	3	70
Chartres (Eure-et-Loire).....	6	30
Châteaudun (Eure-et-Loire).....	7	»
Châteaulin (Finistère).....	10	90
Châteauroux (Indre).....	8	35
Château-Thierry (Aisne).....	6	15
Châtellerault (Vienne).....	7	20
Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).....	7	20
Chaumont (Haute-Marne).....	7	30
Cherbourg (Manche).....	9	05
Clamecy (Nièvre).....	8	85
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).....	2	60
Cluny (Saône-et-Loire).....	4	35
Commentry (Allier).....	2	90
Commercy (Meuse).....	8	25
Compiègne (Oise).....	8	60
Corbeil (Seine-et-Oise).....	6	95
Chollet (Maine-et-Loire).....	8	35
Cosne (Nièvre).....	4	45
Coudes (Puy-de-Dôme).....	3	05
Creil (Oise).....	8	10
Le Creuzot (Saône-et-Loire).....	4	30
Culoz (Ain).....		70

D

Dax (Landes).....	10	25
Decize (Nièvre).....	3	75
Delle (Haut-Rhin).....	8	15
Dieppe (Seine-Inférieure).....	7	45
Digoin (Saône-et-Loire).....	3	25
Dijon (Côte-d'Or).....		45
Dôle (Jura).....		75
Draguignan (Var).....	9	95
Domène (Isère).....	6	25
Douai (Nord).....	10	70

Dourdan (Seine-et-Oise)	7	20
Dreux (Eure-et-Loire)	6	35
Dunkerque (Nord)	11	40

E

Eibeuf (Seine-Inférieure)	6	85
Enghien (Seine-et-Oise)	7	60
Entraigues (Vaucluse)	7	25
Epernay (Marne)	8	55
Epinal (Vosges)	8	55
Erquelines (Belgique)	11	05
Estrechoux (Hérault)	9	>
Etampes (Seine-et-Oise)	6	75
Etaples (Pas-de-Calais)	10	80
Etain (Meuse)	8	10
Eurville (Haute-Marne)	7	95
Evreux (Eure)	9	05

F

Falaise (Calvados)	7	80
Fécamp (Seine-Inférieure)	7	40
Ferrières (Loiret)	5	60
La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne)	6	45
La Ferté-Alais (Seine-et-Oise)	6	65
La Flèche (Sarthe)	7	70
Feurs (Loire)	3	35
Firminy (Loire)	4	25
Figeac (Lot)	6	45
Flers (Orne)	7	80
Foix (Ariège)	10	15
Fontainebleau (Seine-et-Marne)	6	45
Fourchambault (Nièvre)	3	40
Fréjus (Var)	10	"
Fraisans (Jura)	6	20

G

Gaillac (Tarn)	8	10
Gauges (Hérault)	8	25
Gannat (Allier)	2	"

Genève (Suisse).....	6	55
Gien (Loiret).....	4	85
Givors (Rhône).....	4	40
Gomelin (Isère).....	6	55
Givet (Ardennes).....	9	65
Grasse (Alpes-Maritimes).....	20	25
Gray (Haute-Saône).....	6	40
Grenoble (Isère).....	6	10
Guéret (Creuse).....	3	35
Guingamp (Côtes-du-Nord).....	9	75

H

Hendaye (Basses-Pyrénées).....	11	60
Harfleur (Seine-Inférieure).....	7	45
Hauterive (Allier).....	2	>
Le Havre (Seine-Inférieure).....	7	45
Hazebrouck (Nord).....	11	35
Honfleur (Calvados).....	7	90
Hyères (Var).....	8	80

I

Irun (Espagne).....	11	10
Issoire (Puy-de-Dôme).....	3	20
Issigny (Calvados).....	9	20

J

Joinville (Haute-Marne).....	7	65
Juvisy (Seine-et-Oise).....	6	95

L

Laigle (Orne).....	6	95
Langeac (Haute-Loire).....	4	30
Langres (Haute-Marne).....	7	05
Landerneau (Finistère).....	10	90
Laon (Aisne).....	9	55
Laval (Mayenne).....	8	95
Les Laumes (Côte-d'Or).....	6	40
Lectoure (Gers).....	8	95
Lempdes (Haute-Loire).....	3	95

Lens (Pas-de-Calais).....	10	65
Lézignan (Aude).....	8	65
Lezoux (Puy-de-Dôme).....	2	>
La Souterraine (Creuse).....	5	50
Lescos (Tarn-et-Garonne).....	7	55
Libourne (Gironde).....	7	55
Lille (Nord).....	11	20
Limoges (Haute-Vienne).....	5	65
Lisieux (Calvados).....	7	60
Lodève (Hérault).....	8	25
Lavaud-Franche (Creuse).....	3	60
Lons-le-Saulnier (Jura).....	5	90
Lorient (Morbihan).....	9	30
Louviers (Eure).....	6	05
Lozanne (Rhône).....	3	75
Lunel (Hérault).....	7	35
Lunéville (Meurthe).....	8	25
Lure (Haute-Saône).....	7	25
Lussac-les-Chartes (Vienne).....	7	45
Luxé (Charente).....	7	95
Luzy (Nièvre).....	4	60
Lyon-Vaise (Rhône).....	4	05
Loudéac (Côte-du-Nord).....	10	45

M

Mâcon (Saône-et-Loire).....	4	50
Maise (Seine-et-Oise).....	6	45
Malesherbes (Loiret).....	6	25
Mamers (Sarthe).....	8	60
Manduel (Gard).....	7	46
Le Mans (Sarthe).....	7	75
Mantes (Seine-et-Oise).....	8	*
Marseille-St-Charles (Bouches-du-Rhône)...	7	70
Les Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme).....	2	90
Massiac (Cantal).....	4	10
Mayenne (Mayenne).....	8	75
Mauris (Cantal).....	6	10
Mazamet (Tarn).....	9	45

Meaux (Seine-et-Marne).....	7	70
Melun (Seine-et-Marne).....	6	65
Mennecy (Seine-et-Oise).....	6	80
Menton (Alpes-Maritimes).....	10	40
Mer (Loir-et-Cher).....	6	45
Mettray (Indre-et-Loire).....	6	65
Meudon (Seine-et-Oise).....	8	05
Mézières-Charleville (Ardennes).....	9	25
Miremont (Haute-Garonne).....	7	80
Modanes-Modanes (Savoie).....	8	20
Moirans (Isère).....	5	75
Moissac (Tarn-et-Garonne).....	8	70
Monaco (Monaco).....	10	30
Montargis (Loiret).....	5	45
Montauban (Tarn-et-Garonne).....	8	70
Montbart (Côte-d'Or).....	6	50
Montbéliard (Doubs).....	7	90
Montbrison (Loire).....	4	15
Mont-de-Marsan (Landes).....	10	10
Monteignet (Allier).....	1	90
Montélimar (Drôme).....	6	20
Montereau (Seine-et-Marne).....	6	50
Montluçon (Allier).....	3	10
Montmédy (Meuse).....	6	65
Montmorency (Seine-et-Oise).....	8	>
Montmorillon (Vienne).....	6	25
Montpellier (Hérault).....	7	35
Montrichard (Loir-et-Cher).....	5	60
Mont-St-Martin (Ardennes).....	9	65
Morannes (Maine-et-Loire).....	7	65
Morcena (Landes).....	10	10
Moret (Seine-et-Marne).....	6	30
Morlaix (Finistère).....	9	75
La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher).....	5	10
Mouchard (Jura).....	6	30
Moulins (Allier).....	3	35
Mousseron (Nord).....	11	35
Murat (Cantal).....	5	40

Mussidan (Dordogne).....	8	80
--------------------------	---	----

N

Nancy (Meurthe).....	8	25
Nantes (Loire-Inférieure).....	8	15
Narbonne (Aude).....	8	25
Negrepelisse (Tarn-et-Garonne).....	8	35
Nemours (Seine-et-Marne).....	5	95
Nérondes (Cher).....	3	50
Neufchâteau (Vosges).....	4	45
Neussargues (Cantal).....	4	45
Nevers (Nièvre).....	3	35
Nice (Alpes-Maritimes).....	10	»
Nîmes (Gard).....	7	35
Niort (Deux-Sèvres).....	8	25
Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire).....	6	80
Nogent-sur-Vernisson (Loiret).....	5	25
Nolay (Côte-d'Or).....	4	70
Nozières (Gard).....	6	75
Noyon (Oise).....	9	»

O

Oiry (Marne).....	8	25
Oisemont (Somme).....	12	»
Orange (Vaucluse).....	6	90
Orchamps (Jura).....	7	05
Orgeres (Eure-et-Loir).....	6	10
Orléans (Loiret).....	5	70
Orthez (Basses-Pyrénées).....	10	10
Ossun (Hautes-Pyrénées).....	10	45

P

La Pacaudière (Loire).....	2	35
Pagny-sur-Moselle (Meurthe).....	8	40
La Palisse (Allier).....	1	90
Pamiers (Ariège).....	10	15
Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).....	3	45
Paris (Seine).....	6	95
Pau (Basses-Pyrénées).....	10	10

Paulhaguet (Haute-Loire).....	4	10
Périgueux (Dordogne).....	7	20
Perpignan (Pyrénées-Orientales).....	6	50
Pezenas (Hérault).....	8	10
Pierrelate (Drôme).....	6	55
Valogne (Manche).....	9	05
Pithivier (Loiret).....	6	60
Poligny (Jura).....	6	40
Polissot (Aude).....	7	50
Pontaneveaux (Saône-et-Loire).....	4	70
Pontarlier (Doubs).....	7	30
Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme).....	3	15
Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).....	2	90
Vaulse (Basses-Alpes).....	7	95
Pontivy (Morbihan).....	10	45
Pont-l'Évêque (Calvados).....	8	>
Pontoise (Seine-et-Oise).....	7	65
Port-Boulet (Indre-et-Loire).....	6	75
Port-de-Piles (Vienne).....	7	20
Pougues (Nièvre).....	3	55
Villefort (Lozère).....	5	95
Pouilly-sur-Loire (Nièvre).....	3	95
Privas (Ardèche).....	5	35
Provins (Seine-et-Marne).....	6	80
Puiseaux (Loiret).....	6	10
Le Puy (Haute-Loire).....	5	35

Q

Quiévrain (Belgique).....	11	10
Quimper (Finistère).....	10	90
Quimperlé (Finistère).....	10	90

R

Rambouillet (Seine-et-Oise).....	6	32
Redon (Ille-et-Vilaine).....	9	20
Reims (Marne).....	8	85
Remiremont (Vosges).....	7	80
Rennes (Ille-et-Vilaine).....	8	70
La Réole (Gironde).....	8	25

Rethel (Ardennes).....	9	10
Retournac (Loire).....	4	85
Riom (Puy-de-Dôme).....	2	40
Roanne (Loire).....	2	70
Rive-de-Gier (Loire).....	4	35
La Roche (Yonne).....	7	70
Rives (Isère).....	5	50
Rochefort (Charente-Inférieure).....	9	10
La Rochelle (Charente-Inférieure).....	9	10
La Roche-sur-Yon (Vendée).....	9	55
Rodez (Aveyron).....	7	50
Romans (Drôme).....	5	80
Romorantin (Loir-et-Cher).....	4	85
Rossillon (Ain).....	5	40
Roubaix (Nord).....	11	20
Rouen (Seine-Inférieure).....	6	85
La Rouyet (Cantal).....	5	75
Ruffec (Charente).....	7	95

S

Saumur (Maine-et-Loire).....	7	»
Sablé (Sarthe).....	7	80
Savenay (Loire-Inférieure).....	8	50
St-Amand-Monrond (Cher).....	3	90
St-Chamond (Loire).....	4	20
St-Cloud (Seine-et-Oise).....	2	90
St-Denis (Seine).....	7	90
St-Dizier (Haute-Marne).....	7	25
St-Dié (Vosges).....	8	05
St-Etienne (Loire).....	4	70
St-Florentin (Yonne).....	7	70
St-Galmier (Loire).....	3	70
St-Gaudens (Haute-Garonne).....	10	30
St-Girons (Ariège).....	9	90
St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).....	8	15
St-Malo (Ille-et-Vilaine).....	9	30
St-Marcelin (Isère).....	5	85
St-Martin-d'Estreaux (Loire).....	2	20

St-Michel (Savoie).....	7	60
St-Maixent (Deux-Sèvres).....	7	85
St-Nazaire (Loire-Inférieure).....	8	80
St-Quentin (Aisne).....	8	65
St-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne).....	5	10
St-Rambert-d'Albon (Drôme).....	4	60
St-Lô (Manche).....	8	80
Saintes (Charente-Inférieure).....	9	20
Salbris (Loir-et-Cher).....	4	75
Sedan (Ardennes).....	7	35
Sens (Yonne).....	7	»
Senlis (Oise).....	8	10
Salins (Jura).....	6	30
Soissons (Aisne).....	8	95
Souppes (Seine-et-Marne).....	5	80
Souigny (Allier).....	2	65

T

Tarare (Rhône).....	3	40
Tarascon (Bouches-du-Rhône).....	7	70
Tarbes (Hautes-Pyrénées).....	10	10
Tavena (Jura).....	5	70
Thiers (Puy-de-Dôme).....	3	20
Thiviers (Dordogne).....	6	65
Tanneins (Lot-et-Garonne).....	8	30
Tonnerre (Yonne).....	7	35
Toulon (Var).....	8	65
Toulouse (Haute-Garonne).....	8	70
Tourcoing (Nord).....	11	20
Tour-du-Pin (Isère).....	5	05
Tours (Indre-et-Loire).....	6	25
Toury (Eure-et-Loire).....	6	25
Tulle (Corrèze).....	7	90
Tullins (Isère).....	5	75
Toul (Meurthe).....	8	25
Troyes (Aube).....	7	50
Trouville (Calvados).....	8	05

U

Uchaud (Gard).....	7	35
--------------------	---	----

V

Valence (Drôme).....	5	60
Valenciennes (Nord).....	11	15
Vannes (Morbihan).....	9	30
Varennnes-sur-Allier (Allier).....	1	84
Vars (Charente).....	7	95
Vendôme (Loir-et-Cher).....	6	65
Verdun (Meuse).....	8	60
Vernon (Eure).....	6	85
Vervins (Aisne).....	10	15
Versailles (Seine-et-Oise).....	6	30
Verneuil (Eure).....	6	95
Vesoul (Haute-Saône).....	7	55
Vieille-Ville (Creuse).....	4	71
Vienne (Isère).....	4	75
Villars (Loire).....	4	»
Villefranche (Rhône).....	4	10
Vincennes (Seine).....	7	75
Vire (Calvados).....	8	15
Vitry-le-Français (Marne).....	8	25
Vitré (Ille-et-Vilaine).....	8	70
Voiron (Isère).....	5	50
Voves (Eure-et-Loire).....	7	25
Y		
Yvetot (Seine-Inférieure).....	7	45

PHOTOGRAPHIE

DU MONDE ÉLÉGAN T

Rue Sévigné, près les Thermes Larbaud

**Portraits de Genre, Emaux Vitriifiés,
Miniatures, Reproductions peintes ou
en noir.**

TABLEAUX A L'HUILE

VICHY ET SES ENVIRONS

PRINCIPAUX HOTELS, VILLAS CHALETs ET MAISONS MEUBLÉES DE VICHY

*On peut s'adresser à l'Agence thermale, place de la
Marine, où l'on trouvera tous les renseignements
si l'on veut acheter ou louer des villas, etc.*

HOTELS

- Ambassadeurs (grand hôtel des), sur le Parc.
- Alexandrie (d'), rue d'Allier
- Alger (d'), avenue Victoria.
- Angleterre (d'), place des Trois-Cornets.
- Amérique (d'), rue Petit.
- Amirauté, rue Cunin-Gridaine.
- Bains (grand hôtel des), sur le Parc.
- Bellevue (de), boulevard des Célestins.
- Bade (de), avenue de la Gare.
- Ballore (de), rue de Ballore.
- Bon-Lafontaine (du), rue du Marché.
- Beaujolais (du), rue du Paris.
- Boulogne (de), route de Nîmes.
- Bordeaux (de), rue de Nîmes.
- Bourgeon père, rue d'Allier.
- Bourgogne (de), passage Burnol.
- Brest (de), rue de Paris.
- Braile, rue de Paris.
- Britannique, rue Lucas, près les Sources.
- Central, rue Burnol.
- Centre (du), rue de l'Hôpital.
- Célestins (des), rue des Célestins.
- Cherbourg (de), sur le Parc.
- Château d'Eau, rue de Nîmes.
- Colonies (des), avenue de l'Hôtel-de-Ville, oratoire
Israélite.
- Commerce (du), rue de Paris.
- Côte-d'Or (de la), rue de Paris.
- Couronne (de la), rue de Paris.

- Dubessay, rue de Paris.
Desbrest-Sornin, rue du Pont.
Deux-Charentes (des), rue de Nîmes.
Desfarges-Cusson, rue du Pont.
Deux-Mondes (des), place Rosalie.
Europe (de l'), rue de Nîmes.
Espérance (de l') rue de Paris.
France et Brésil (de) place de l'Hôtel-de-Ville.
Fénelon, rue de l'Hôpital.
Grand-Hôtel, sur le Parc.
Guilliermen (grand-hôtel), sur le Parc.
Genève (de), rue de Nîmes.
Globe (du), rue de Paris.
Grande-Grille (de la), rue de la Compagnie.
Italie (d'), rue de Nîmes.
Luxembourg (du), rue de Nîmes.
Louvre (du), rue de Nîmes.
Londres (de), avenue de l'Hôtel-de-Ville.
Loire (de la), rue de Nîmes.
Lion d'Or (du), rue de Paris.
Marché (du), place du Marché.
Marseille (de), rue de Nîmes.
Madrid (de), rue de Ballore.
Milan (de), rue de Nîmes et rue de l'Hôpital.
Michard, rue de Ballore.
Mombrun (grand hôtel), sur le Parc.
Molière (de), rue Rouher, sur le Parc.
Notre-Dame (de), rue de Nîmes.
Nord (du), rue de Paris.
Nantes (de), avenue de la Gare.
Naples (de), rue de Nîmes.
Nice (de), rue de Nîmes.
Nîmes (de), rue de Nîmes.
Orléans (d') place de la Croix de la Mission.
Parc (grand hôtel du), sur le Parc.
Paris (grand hôtel de), sur le Parc.
Paix (grand hôtel de la), sur le Parc.
Palais-Royal (du), place du Château d'Eau.

- Palais (grand hôtel), rue Besse.
Parisien, place Rosalie.
Pavillon (du), Penelle, rue Montaret.
Princes (des), sur le Parc.
Petit Saint-Thomas (du), rue de l'Hôpital.
Plaisance (de), boulevard National.
Pont-Neuf (du), rue du Pont.
Provence (de), avenue Victoria.
Poste (de la), rue de Paris. — Fayolle, sur de Régnier.
Porte-de-France, rue de la Porte de France.
Régent (du), rue de l'Hôpital.
Reims (de), rue de Paris.
Restauration (de la), sur le Parc.
Rivoli (de), avenue de l'Hôtel-de-Ville.
Rome (de), rue de Paris.
Rouen (de), rue de Nîmes.
Richelieu (de), rue de la Compagnie.
Rhône (du), rue de Paris.
Russie (de), rue du Pont.
Roux-Collas, avenue de l'Hôtel-de-Ville.
Saint-Louis, rue de Paris.
Source Pétrifiante (de la), avenue Victoria.
Suisse (de la), rue de Paris.
Suède (de), rue de Nîmes.
Saint-James, place Rosalie et rue du Pont.
Thermes (grand hôtel des), sur le Parc, Maussant.
Tamin, route de Nîmes.
Thiollier et d'Espagne, place de l'Hôtel-de-Ville.
Turenne, rue de Nîmes.
Univers (grand hôtel de l'), rue de Paris.
Union (de l'), rue du Pont.
Valence (de), rue de la Chaume.
Vendôme (de), rue de Nîmes.
Venise (de), rue de la Chaume.
Velay et des Anglais (grand hôtel), sur le Parc.
Victoria (grand hôtel), sur le Parc.
Voyageurs (des), rue de Paris.
Wasmer, place Rosalie.

PAVILLONS

- Larbaud, boulevard des Célestins.
- Burnol, rue de Nîmes.
- Bois, rue Lucas.
- Marché (du), place du Marché.
- Sévigné, boulevard des Célestins.

VILLAS

- Amédée, avenue Victoria.
- Bresson, avenue Victoria.
- Bresson, boulevard National.
- Bermont, boulevard des Célestins.
- Chambéry, boulevard National.
- Colbert, rue Lucas et boulevard National
- Cygne (du), boulevard National.
- Deux-Parcs (des), rue Petit.
- Eaux (des), route de Nîmes.
- Eugénie, rue Alquié.
- Elysée (de l'), route de Nîmes.
- Félix, rue Petit.
- Florence (de), rue de la Chaume.
- Henry, rue de l'Etablissement thermal.
- Hambourg, rue Lucas.
- Jolly, rue de l'Etablissement thermal.
- Marie, avenue Victoria.
- Maria, boulevard des Célestins.
- Maussant, sur le Parc, près le kiosque de la musique.
- Médicis, avenue Victoria.
- Prince de Galles, avenue Victoria.
- Porte Verrier (de la), rue de la Porte Verrier.
- Parc Lardy (du), route de Nîmes.
- Rocher (du), rue de la Porte Verrier.
- Rotonde (de la), avenue Victoria.
- Robichon, avenue de l'Hôtel-de-Ville.
- Saint-Maurice, rue de Ballore prolongée.
- Saint-Jules, avenue Victoria.
- Varsovie, D^r Biernawski, rue Lucas.

MAISONS MEUBLÉES

- Aujardias, rue Beauparlant.
Acat (veuve), rue des Célestins.
Albert Clair, rue d'Allier.
Arrizoli, rue du Marché.
Berbe (veuve), rue de la Porte Verrier.
Baffier, boulevard National.
Bardet, rue de l'abbé Delarbre.
Boudet-Fradin, rue d'Allier.
Barbier, avenue de la Gare.
Barre, rue de la Tour.
Bardon (veuve), rue Beauparlant.
Barnichon, rue Lucas.
Barrier, rue des Moulins.
Baudon, rue Saint-Louis.
Beauparlant aîné (veuve), rue Lucas.
Beauparlant jeune, rue de Paris.
Bernard-Dionnet, rue d'Allier.
Bernard, rue Beauparlant.
Berthucat-Dionnet, rue de Paris.
Beuret (veuve), rue des Célestins.
Biot, route de Nîmes.
Bessède, rue Lucas.
Bonnet (veuve), place de la Fontaine des Trois Cornets et rue de la Porte-Verrier.
Blanchet, rue d'Allier.
Baudet, rue des Célestins.
Bournadet Claude, avenue des Célestins.
Bonvin (veuve), rue des Célestins.
Bregère, route de Nîmes.
Bournadet, rue Bardiaux.
Bournier, rue de Paris.
Barnichon, rue du Pont-Tillard.
Broncher, rue des Rosières.
Brunet, rue des Célestins.
Bassot-Feignoux, rue du Pont.
Café de Paris, rue du Pont.

- Cerclier, rue de Nîmes.
Canus, rue Neuve.
Chabanne Jean, rue de la Porte Verrier.
Chavanon, avenue Victoria.
Chavanon aîné, rue des Célestins.
Chanlon-Ebrat, rue des Célestins.
Chalet (du), place de l'Hôtel-de-Ville.
Charasse, avenue Victoria.
Charin, rue Neuve.
Charbonnier, rue du Pont.
Charnay, rue Bardiaux.
Charnay-Chargueraud, boulevard National.
Chassaing-Dain, rue de Paris.
Charasse, place de l'Hôtel-de-Ville.
Chervin (veuve), avenue Victoria.
Chervin, route de Nîmes.
Cieutat, avenue de la Gare.
Chessert, rue Bardiaux.
Clairet, place de la Fontaine des Trois-Cornets.
Chopart père, rue des Célestins.
Clavière, rue de Nîmes.
Colançon, place de la Gare.
Coirier, rue de la Porte de France.
Clémentel, rue Beauparlant.
Comptoir Parisien (maison du), rue du Marché.
Corre-Busson, rue de la Chaume.
Cotte, place Rosalie.
Croizier-Bernard, boulevard National.
Coursol-Vincent, rue Crozat.
Cruzille, rue de Paris.
Couyat, rue de Paris.
David, rue Cornil.
Deffontis, avenue de la Gare.
Dachard, rue Sarailleur.
Degenève, rue de Ballore.
Delaunay Ch., rue d'Allier.
Desbenoit, rue du Chalet.
Dejoux, rue Beauparlant.

- Demorsy, rue de la Porte de France.
Deschamps, rue Cornil.
Deschamps fils, rue Bardiaux.
Deschamps (veuve), rue des Rosières.
Dubessay, rue de Paris.
Dubessay Gilbert, rue de Nîmes.
Desgouttes, rue de Paris.
Ducros, rue de Paris.
Dupré (veuve), avenue Victoria, près la glacière.
Druelle, rue de Nîmes.
Dugnas, route de Nîmes.
Eynard-Charrette, rue d'Allier.
Ebrard-Couture, rue des Célestins.
Forestier, rue de la Porte de France.
Fayard, allée des Dames.
Fraisie, avenue de la Gare.
Fournier (M^{lle}), rue Saint-Louis.
Fressinet aîné, route de Nîmes.
Favier (veuve), rue de l'Hôpital.
Garon père, rue de Ballore.
Gailliet, rue Beauparant.
Georges, avenue Victoria.
Gillet, avenue Victoria.
Germot, rue Lucas.
Giraud-Meunier, rue Saint-Louis.
Giraud Jean, rue de la Chaume.
Gimet, rue de Ballore.
Goy, avenue Victoria.
Givois, rue du Chalet.
Godefroy, rue Lucas.
Grangier-Collas, rue de Nîmes.
Garme, rue d'Allier.
Grolleau, rue de la Porte de France.
Granval, rue Neuve.
Grollet, rue de Paris.
Gravier-Dumonceau, rue de la Porte Verrier.
Guerra, rue de la Chaume.
Grotte des Célestins (de la), rue des Célestins.

- Gros-Dacher, rue des Célestins.
Jardin, rue de la Porte de France.
Jamme, rue des Rosières.
Jamme, rue de Paris.
Jallat, rue de Ballore.
Jouanet, boulevard National.
Jonard, avenue de la Gare.
Jaly (M^{lle}), rue de Paris.
Lallias (veuve), rue de Nîmes.
Lamy (veuve), rue Bardiaux.
Lafay, rue Saint-Louis.
Lafaye (veuve), avenue Victoria.
Lafond jeune, rue Bardiaux.
Lambert-Bussonnet, rue de Paris.
Laprugne-Bourasset, rue du Pont.
Laprugne, rue Laprugne.
Luc Boisset, rue Bardiaux.
Laurent, rue Bardiaux.
Lucini, avenue des Célestins.
Lustrat-Busson, rue de la Chaume.
Lustrat-Busson, rue du Pont.
Maisons Anglaises, rue Alquié.
Mahaut Nicolas, boulevard National.
Maridet-Chacot, rue Lucas.
Maillard (veuve) route de Nîmes.
Marie Méronne, rue du docteur Fouet.
Mathieu, avenue de la Gare.
Marie Maussant, rue de Nîmes.
Méchin fils, rue du Casino.
Méchin-Roux, avenue de l'Hôtel-de-Ville.
Méchin, rue de l'abbé Delarbre.
Martin, rue Saint-Louis.
Montagnier, place des Trois-Cornets.
Moinet (veuve), rue de la Tour.
Pichonnat, avenue Victoria.
Perrin (veuve), rue de la Tour.
Palabost, avenue de la Gare.
Pin, rue du Bief, à la Glacière.

- Périchon, avenue Victoria,
Pichois (veuve), fontaine des Trois-Cornets.
Péronnet, rue de Paris.
Platet (veuve), boulevard National.
Pouillien, rue Burnol.
Pireyre (veuve), rue de l'Hôpital.
Pouchet, rue de Paris.
Reignier-Givois, place de l'Hôtel-de-Ville.
Reignier-Busson, rue du Pont.
Ramille, rue d'Allier.
Raynaud-Sève, place de l'Hôtel-de-Ville.
Ragonneau, route de Nîmes.
Renard Claude, rue Crozat.
Rivoulon, rue du Barrage.
Richard, rue Neuve.
Rodde-Collas, place Rosalie.
Rondepierre, rue de Nîmes.
Robichon (veuve), place de l'Hôtel-de-Ville.
Rousseau (veuve), boulevard National.
Roux, rue Neuve.
Roudier, allée des Dames.
Roussel-Thomas, rue de Nîmes.
Source pétrifiante, avenue Victoria.
Séchaux, allée des Dames.
Sauzède (veuve), rue Beauparlant.
Souvestre, rue Bardiaux.
Tamcké, avenue de la Gare.
Talabart, rue du Marché.
Thaureau (veuve), rue de Nîmes.
Thaureau (veuve), rue des Célestins.
Tissier, rue de Paris.
Vignaud (veuve), rue du Bief.
Verdier (veuve), rue Beauparlant.
Virgoulay-Méronne, rue du docteur Fouet.
Valery (veuve), avenue Victoria.
Vialan, (veuve), rue de Paris.
Villedieu, avenue de la Gare.

MAIRIE DE VICHY

- MM. DURIN, maire de Vichy.
Ferdinand DESBREST, 1^{er} adjoint.
DUMAS, 2^{me} adjoint.
DÉCORET, secrétaire.
SAUVAGE, chef de l'Etat civil.
BEAUPARLANT, 3^{me} employé.
GAVARD, architecte-voyer.

COMMISSARIAT DE POLICE

- M. VINCENT, commissaire spécial.

PERCEPTEUR

- M. MARCLAUD, rue de Ballore.

NOTAIRE

- M. DUBOST, rue de Paris.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- M. LIVET (✳), rue Lucas.

SERVICE HYDRO-MINÉRALOGIQUE

- M. CARTEL (O. ✳), ingénieur en chef à Clermont-Ferrand.
M. de GOUVENAIN (✳), ingénieur ordinaire à Moulins.

POSTES ET TÉLÉGRAPHE

- M. DUMAS, chef de service.

GARE DE VICHY

- M. GRAVIER DU MONCEAU, chef de Gare.

BM DE VICHY



083640 0044

CHEMIN DE FER

VICHY À PARIS

	123 cl matin	Expr matin	123 cl matin	123 cl soir	Expr. soir	123 cl soir
Vichy. Départ..	5 13	8 51	9 38	2 31	9 13	9 13
Paris. Arrivée.	4 38	5 04	9 29	10 18	9 08	4 54
	soir	soir	soir	matin	matin	matin

VICHY À LYON

Vichy.....	<i>Départ..</i>	1, 2, 3 classe 9 38 matin	1, 2, 3 classe 2 34 soir
Lyon.....	<i>Arrivée.</i>	3 17 soir	9 08 —

VICHY À BORDEAUX

Vichy.....	<i>Départ..</i>	1, 2, 3 classe 9 38 matin	1, 2, 3 classe 7 27 soir
Saincaize.....	<i>Départ..</i>	3 55 soir	> >
Gannat.....	<i>Arrivée.</i>	> > —	9 05 —
Bordeaux.....	<i>Arrivée.</i>	11 55 ⁰ soir	9 25 matin

VICHY À CLERMONT

	1 2 3 cl matin	1 2 3 cl matin	1 2 3 cl soir	Expres soir	1 2 3 cl soir
Vichy.....	<i>Dép..</i>	5 13	9 38	2 31	3 53
Clermont. Arr..	8 56	MIDI 50	5 18	5 37	10 17

VICHY À MARSEILLE

Vichy.....	<i>Départ.</i>	1, 2, 3 classe 2 34 soir	1, 2, 3 classe 3 53 soir
Marseille.....	<i>Arrivée.</i>	4 20 matin	7 35 matin

VICHY À NIMES

Par Clermont	Vichy.....	<i>Départ.</i>	1, 2, 3 classe 3 53 soir
	Langeac.....	<i>Arrivée</i>	8 35 —
	Langogne.....	<i>Arrivée</i>	10 46 —
	Nîmes.....	<i>Arrivée</i>	3 17 matin
Par Lyon..	Vichy.....	<i>Départ</i>	2 34 soir
	Lyon.....	<i>Arrivée</i>	7 35 matin
	Nîmes.....	<i>Arrivée</i>	4 39 —

POSTES

Le bureau est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir, fêtes et dimanches.

Distributions :

1 ^{re} à 6 h. du matin.	3 ^e à 4 h. 30 du soir.
2 ^e à midi.	4 ^e à 8 h. 45 du soir.

LEVÉE DES BOITES EN VILLE

1^{re} levée, à 8 heures 45 du matin
Lyon et route d'Italie, Genève.

2^e levée, à midi

Ligne de Lyon à Marseille, Algérie, Moulins et Clermont-F⁴

3^e levée, à 7 heures du soir
Toute la France et l'Étranger.

BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE

Le bureau est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

TARIF DES VOITURES PUBLIQUES

VICHY

INTÉRIEUR DE LA VILLE ET TERRITOIRE

De six heures du matin à minuit.

Voiture à un cheval, la course.... 1 fr. 25 — l'heure 2 fr. 25
Voiture à deux chevaux, la course. 2 » — id. 3 »

De minuit à six heures du matin.

Voiture à un cheval, la course.... 2 fr. » — l'heure 3 fr. »
Voiture à deux chevaux, la course. 2 50 — id. 3 50

Course de la gare avec ou sans bagages, aller du chemin de fer dans les hôtels et réciproquement.

De six heures du matin à minuit.

Voiture à un cheval, la course.... 1 fr. 50
Voiture à deux chevaux, la course. 2 50

De minuit à six heures du matin.

Voiture à un cheval, la course... 2 fr. >
 Voiture à deux chevaux, la course. 3 >

Moyennant ces prix, les voyageurs arrivant à la gare seront conduits jusqu'à ce qu'ils aient trouvé à se loger.

CUSSET

Voiture à un cheval, la course... 1 fr. 50 — l'heure 2 fr. 50
 Voiture à deux chevaux, la course. 2 50 — id. 3 50

La course pour Vichy et Cusset est le parcours du point de départ au lieu d'arrivée. (Retour non compris.)

COURSES ET PROMENADES

(HORS DE VICHY)

Aller et retour, repos compris

	Heures de repos	Voiture à 1 cheval	Voiture à 2 chevaux
Casino des Justices.....	1	7	10
Casino des Justices, retour par les Malavaux.....	1	10	14
Charmeil.....	1	7	10
Côte St-Amand.....	1	7	10
Côte St-Amand, retour par Cusset...	1	8	12
Hauterive.....	1	7	10
Les Malavaux.....	1	7	10
Montagne-Verte.....	1	7	10
St-Remy.....	1	8	12
L'Ardoisière.....	1	8	12
Cognat, Bois de l'Eau.....	1	12	15
Busset, retour par la route Nat ^{le} n° 106	2	15	20
Busset, retour par l'Ardoisière.....	2	16	22
Chateldon.....	2	15	20
Maulmont, retr par la route N ^{le} n° 108.	2	15	20
Gannat.....	2	15	20
Randan par Bois Randenez.....	2	15	20
Randan retour par Maulmont.....	2	18	24
Billy.....	2	19	16
Effiat.....	2	18	24
Ruines de Mont-Gilbert.....	2	30	40
Grotte de St-Martin.....	2	30	40
St-Yorre.....	1	8	12

COURSES ET PROMENADES SANS BUT DÉTERMINÉ (HORS DE VICHY)

Voiture à un cheval, 1^{re} heure, 3 fr.; les heures suivantes, 2 fr.
 — — — la 1/2 journée, 9 fr., la journée, 18 fr.
 — à deux chevaux, 1^{re} heure, 4 fr.; les heures suivantes, 3 f.
 — — — la 1/2 journée, 12 fr. 50, la journée, 25 f.

ART. 17. — Le prix de la 1^{re} heure à l'intérieur comme à l'extérieur de Vichy, sera toujours dû intégralement, lors même que le cocher n'aura pas été employé pendant l'heure entière.

Les heures suivantes se fractionneront et seront payées par quart.

ART. 18. — La journée est fixée à 12 heures, y compris 2 heures de repos; la demi-journée à 6 heures, y compris une heure de repos.

ART. 19. — Il est enjoint aux cochers de demander aux personnes qui montent dans leurs voitures, si elles entendent être conduites à l'heure, à la course, à la journée ou à la demi-journée.

VICHY

HOTEL RIVOLI

VICHY

Boulevard de l'Hôtel-de-Ville,
entre les deux Parcs.

PÉRISSE, PROPRIÉTAIRE

Cet hôtel, de 2^{me} ordre; est admirablement situé pour le traitement thermal et les agréments. Son excellente table d'hôte, la bonne société qui le fréquente et ses prix modérés, le recommandent tout particulièrement. — Omnibus en gare.

TARIF DES PRODUITS NATURELS DE VICHY

De la Maison LARBAUD aîné, boulevard des Célestins et rue Montaret, 2.

	fr. c.		fr. c.
500 gr. Sucre d'Orge digest. alc. de Vichy.	2	500 gr. Chocolat.	à 2, 3 et
En boîte	"	500 gr. Pastilles digestives alcalines de	4
■ 1/2 boîte	50	Vichy, de Larbaud aîné	"
● 1/4 id.	50	■ id.	3
500 gr. Pastilles Sucre d'Orge de Vichy.	1	● En boîte	50
En boîte	"	— 1/2 boîte	"
— 3/4 boîte	2	500 gr. Pastilles de Vichy à la mécanique.	2
■ 1/2 id.	50	id.	"
● 1/4 id.	"	id.	1
500 gr. Pralines de Vichy.	1	Un flacon sels pour boisson	2
En boîte	"	1/2 id.	"
■ 1/2 boîte	50	Lin rouleau Sels pour un bain	1 25
● 1/4 id.	50	500 gr. Pralines aux fruits	75
500 gr. Pastilles Chocolat alcal. de Vichy.	1	La boîte id.	3
En boîte	"	id.	3
— 1/2 boîte	50	id.	"
	75		2

NOTA. — Toutes les personnes qui prendront 10 kilogr. de ces Produits auront une remise de 20 p. 0/0 ; les Pastilles de Vichy à la mécanique, les Eaux minérales et les Pralines aux fruits exceptés; et, pour ceux qui prendront une caisse d'eau de 50 litres, on fera la remise en prenant 5 kilogr.

Les expéditions par la poste se font à raison de 30 c. de port pour les 1/2 boîtes ainsi marquées ■ pesant 300 gr., et à raison de 30 cent. pour les 1/4, ainsi marquées ●, pesant 300 gr.

Eau Minérale Naturelle de

VICHY

SOURCE LARBAUD

PRIX : 40 CENTIMES

la bouteille



la bouteille

PRIX : 40 CENTIMES

Pour éviter toute confusion

ADRESSER LES COMMANDES

à M. Larbaud aîné

Propriétaire de la Source Larbaud, à Vichy

LA SOURCE LARBAUD

est employée avec succès

*Contre les maladies du Foie,
de la Rate, Catarrhe de vessie, Chlorose,
Gravelle, Calcul, Diabète,
Dyspepsie, Gastro-Entérite, Fièvres
rebelles, Goutte, Pesanteur
d'estomac.*

